



EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE

GUIDE THÉMATIQUE SUR LES EXERCICES PPI



Direction de la Sécurité Civile

Nous remercions la cellule communication
de la Direction de la Sécurité Civile
et l'ensemble des départements qui nous ont fourni,
à l'issue de leurs exercices,
des photos, nous permettant de donner
quelques illustrations à nos propos.

PRÉFACE

Mesdames et Messieurs les Préfets,

Le premier guide que vous avez reçu intitulé “mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile” est arrivé dans vos préfectures depuis quelques mois déjà. En reproduisant le principe du dispositif ORSEC, ce document visait à vous donner les recommandations générales à prendre en compte pour réaliser des exercices de sécurité civile. Vous avez été très nombreux à dire votre intérêt pour ce document.

La phase suivante consiste à vous donner des nouveaux guides plus spécifiques, lesquels doivent répondre à des problématiques plus précises. Le guide sur la réalisation d'exercices pour tester les plans communaux de sauvegarde, déjà paru, est le premier de cette série à aborder une thématique particulière.

Il nous a paru nécessaire d'aborder cette fois le thème des exercices PPI qui représentent une somme non négligeable des exercices que vous réalisez dans vos départements. En s'appuyant de manière très pédagogique sur la même trame que le mémento en 10 points, il a pour vocation de vous aider à trouver tous les renseignements que vous souhaitez sur cette thématique et à vous éviter de vous éloigner de votre objectif principal : tester le PPI.

Fruit d'un travail commun à la sous-direction de la gestion des risques, il a fait l'objet de remarques des états-majors de zone mais aussi de représentants de certaines préfectures que je souhaite ici remercier pour leur implication au service du plus grand nombre.

Mes services sont en mesure de vous apporter tout conseil et appui dont vous pourriez avoir besoin pour le choix des thèmes, la mise au point des scénarii, l'évaluation ou l'observation de ces exercices PPI. Les annexes de ce guide vous apportent comme à chaque fois quelques exemples directement applicables et qui ont été extraits d'exercices déjà réalisés. Il vous revient bien entendu de reprendre ces exemples pour les adapter à vos objectifs et à votre structure.

D'autres guides sont en préparation et viendront enrichir votre bibliothèque dédiée au domaine de la sécurité civile.

Je vous demande de leur donner la plus large diffusion au sein de vos services en charge de la gestion des crises.

Le Préfet, Directeur de la Sécurité Civile



Alain Perret

LES 10 POINTS DU GUIDE THÉMATIQUE SUR LES EXERCICES PPI

1	LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES	8
2	LA CLASSIFICATION DES EXERCICES	12
	2.1 L'acquisition des techniques individuelles et collectives	
	2.2 Les différents types d'exercices	
	2.2.1 Selon l'échelon décisionnel	
	2.2.2 Selon le niveau de progression et le niveau de jeu	
	2.2.2.1 Selon le niveau de progression	
	2.2.2.2 Selon le niveau de jeu	
	2.2.2.3 Les exercices annoncés ou inopinés	
3	LA PROGRAMMATION DES EXERCICES PPI	20
4	LES OBJECTIFS D'UN EXERCICE PPI	22
	4.1 Généralités	
	4.2 Illustration d'une déclinaison d'objectifs	
5	LES DIFFÉRENTS ACTEURS	26
	5.1 Les autorités (Préfet, Maire)	
	5.2 Les autres acteurs (DIREX, DIRANIM, l'exploitant, le comité de pilotage et les groupes de travail)	

6 LE MONTAGE D'UN EXERCICE PPI **30**

- 6.1** La planification d'un exercice PPI
- 6.2** Les réunions à prévoir (y associer d'autres exploitants soumis à PPI)
- 6.3** Les dossiers (d'exercice, d'animation et des joueurs)
- 6.4** Les participants
- 6.5** La logistique de l'exercice
- 6.6** Le financement de l'exercice et le prêt de matériel
- 6.7** Les assurances
- 6.8** Les conventions d'exercice
- 6.9** La sécurité de l'exercice

7 LA RÉALISATION D'UN EXERCICE **44**

- 7.1** La durée de l'exercice
- 7.2** L'animation pendant l'exercice
- 7.3** La remontée d'informations pendant l'exercice
- 7.4** L'observation de l'exercice

8 LA COMMUNICATION SUR L'EXERCICE ET DANS L'EXERCICE **50**

- 8.1** Gestion de la couverture médiatique réelle (communication sur l'exercice)
- 8.2** Gestion de la pression médiatique simulée (communication dans l'exercice)
- 8.3** Gestion des autorités et autres visiteurs présents lors du déroulement

9 L'APRÈS EXERCICE : LE RETOUR D'EXPÉRIENCE **52**

- 9.1** Réunion d'analyse à chaud
- 9.2** Réunion d'analyse à froid et rapport de REX

10 ANNEXES **56**

- ANNEXE 1** : Le cahier des charges d'un exercice PPI
- ANNEXE 2** : Exemple de synopsis d'un exercice PPI
- ANNEXE 3** : Exemple de chronogramme d'un exercice cadre PPI d'une durée de 2 h 40
- ANNEXE 4** : Exemple de chronogramme d'un exercice cadre PPI d'une durée de 1 h 30
- ANNEXE 5** : Exemple de lettre à destination de la population pour un exercice d'alerte
- ANNEXE 6** : Exemple de fiche évaluation pour un exercice avec population

Exercice PPI
sur site industriel



INTRODUCTION

Les exercices liés aux risques industriels et plus particulièrement tous les établissements soumis à un Plan Particulier d'Intervention (PPI), représentent la majeure partie des exercices réalisés chaque année au niveau national.

Ces exercices répondent à la fois à une obligation réglementaire forte et à des préoccupations départementales, voire pour certains, interdépartementales.

Ce nouveau guide thématique a donc pour objectif de vous apporter toute l'aide nécessaire dans ce domaine. Il reprend la même trame que le guide "Mémento en 10 points", en apportant des compléments pour chacun d'entre eux. Fruit de l'expérience acquise et du retour d'expérience de nombreux exercices PPI, il vous permettra de varier de multiples manières les niveaux de progression et les niveaux de jeu de vos exercices PPI.

Le domaine NRBC sera abordé dans ce document pour préciser ses contraintes et ses impératifs, et ne fera donc pas l'objet d'un guide thématique propre dans la mesure où des informations nécessitent un certain niveau de confidentialité.

La section synthèses opérationnelles, exercices et retours d'expérience du bureau de la coordination interministérielle, à la sous-direction de la gestion des risques de la direction de la sécurité civile, se tient à votre disposition pour vous apporter tout l'appui nécessaire pour la conception de ces exercices.

Un cinquième des exercices programmés en France sont des exercices PPI. L'écrasante majorité est constituée d'établissements industriels classés SEVESO.

Cependant, ce guide n'oublie pas les autres établissements comme les grands barrages. La plupart des remarques, notamment sur la protection des populations sont transposables quel que soit le type d'établissement soumis à PPI.

Ce guide ne se substitue pas à la circulaire annuelle relative à la planification des exercices d'urgence nucléaire et radiologique. Le caractère sensible en lien avec la Défense explique qu'ils puissent faire l'objet d'un traitement particulier.

1 LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Les textes relatifs aux exercices dans les établissements industriels et soumis à PPI

Le tableau qui suit donne une vision globale des principaux textes réglementaires applicables ainsi que les périodicités demandées pour les exercices PPI. Il est nécessaire de suivre les changements de réglementation car des évolutions sont en préparation sur le champ d'action des POI et des PPI.

NOM	TEXTES	PÉRIODICITÉ
ORSEC	Loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (Titre 3 de l'annexe)	1 exercice "en vraie grandeur" par département et par an
	Décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005, relatif au plan ORSEC (article 4)	Calendrier annuel ou pluriannuel arrêté par chaque préfet de département, de zone, maritime
POI	Article R 512-29 du Code de l'Environnement	L'exploitant doit tester son POI tous les 3 ans maximum (souhaitable 1 fois par an)
PPI	Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005, relatif aux PPI (article 11)	5 ans (règle générale) : - les grands barrages ; - les ouvrages d'infrastructures liées au TMD. 3 ans pour : - Installations classées Avec Servitudes (AS) ; Stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle.
NUC & RAD	Directive interministérielle du 7 avril 2005 sur l'action des pouvoirs publics en cas d'événement entraînant une situation d'urgence radiologique (paragraphe VI-2) et Circulaire annuelle, relative à la planification des exercices d'urgence nucléaire et radiologique	Règle générale : 5 ans (cf. décret 2005-1158 relatif aux PPI) - Fréquence abaissée pour les sites nucléaires complexes ; - Exercices locaux organisés par les pouvoirs publics et exploitants ; - Exercices proposés aux départements sans PPI (exercices sur TMR ou situations d'urgence diffuse).



La périodicité des exercices

Bien connaître les textes applicables à ces établissements ainsi que les deux tomes S.1.1 et S.1.2 du guide ORSEC PPI vous aideront à respecter au mieux les périodicités imposées.

Les quelques conseils qui vont suivre ont pour but de vous aider à mieux appréhender la périodicité des exercices PPI. Pour qu'un exercice PPI soit comptabilisé comme tel, il est essentiel qu'un des objectifs soit lié à la protection de la population. C'est sa raison première. L'alerte, le confinement, la mise à l'abri, l'évacuation sont des objectifs en lien direct avec la population :

- ◆ la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 impose de tester assez régulièrement un de vos établissements soumis à PPI sur un exercice "vrai grandeur nature". Il faut entendre par ces termes un exercice où des moyens sont déployés sur le terrain, où la population est impliquée, où une phase complète du PPI est jouée. Sinon, on est dans l'exercice partiel qui se limite à un objectif intermédiaire en phase de test ou à un exercice sur table. Appuyez-vous pour cela sur les moyens du SDIS pour tester les différentes phases de la gestion d'un accident industriel à l'extérieur du site (identification du produit impliqué, reconnaissance et délimitation de la zone impactée grâce à des prélèvements atmosphériques, utilisation d'éléments mobiles d'alerte, etc.). Vous respectez ainsi cette préconisation tout en réalisant un de vos exercices PPI ;
- ◆ un exercice PPI n'implique pas forcément un exercice terrain. Un exercice cadre (dit aussi sur table) où tous les acteurs sont représentés permet très souvent d'observer de nombreux points qui ne pourraient pas être observés sur le terrain. Comme évoqué au début de ce paragraphe, **c'est la prise en compte de la protection de la population dans les objectifs visés qui validera l'exercice PPI au titre des indicateurs INDIGO**. Ce type d'exercice peut être monté sur une demi-journée et faire l'objet d'un exercice à cinétique rapide d'une autre demi-journée. Ce type d'exercice est enseigné sur les formations de montage d'exercices de gestion de crise au centre de formation du ministère de l'intérieur à LOGNES ;
- ◆ L'article R 512-29 du Code de l'Environnement sur les POI impose à l'exploitant de tester son POI tous les 3 ans maximum (souhaitable 1 fois par an). Vous pouvez vous appuyer sur cet article pour proposer un objectif relatif à l'interface POI/PPI. Il est très important de faire le lien entre le déclenchement du POI et celui du PPI. Qui demande le déclenchement du PPI, à quel moment et sous quelle forme ? Cet aspect est normalement traité dans le PPI et doit donc être testé régulièrement. Il n'y a aucune obligation pour l'exploitant d'accepter que son exercice POI soit augmenté d'un objectif visant l'interface POI/PPI. Cela doit donc se faire dans un esprit constructif et d'échange visant la réalisation ou la révision d'un document (le PPI en l'occurrence) impliquant les deux parties.

Articulation entre les exercices POI et PPI

Le PPI et le POI intéressant un même établissement ou un même site ainsi que les PCS des communes concernées sont intimement liés et doivent être parfaitement coordonnés.

Toutefois, par nature, le POI, a des objectifs propres à la préparation opérationnelle interne de l'établissement. **Ainsi, un exercice de mise en œuvre du POI placé sous la seule responsabilité de l'exploitant avec les moyens propres de l'établissement ne peut pas être considéré comme un "exercice PPI".**

Par contre, un même exercice, par ses objectifs et ses thèmes, peut très avantageusement permettre la mise en œuvre des processus et des mesures prévus respectivement par le POI et le PPI de l'établissement.

Pour en savoir plus sur l'articulation et la continuité entre les POI et les PPI :

Voir le mémento "*ORSEC départemental, disposition spécifique, PPI établissements Seveso seuil haut*" Tome S 1.1 édité par la direction de la sécurité civile en août 2007. En particulier les paragraphes 2.3 "L'organisation des réponses opérationnelles pour la protection des populations" et le chapitre 4 "La gestion d'un évènement, approche juridique et opérationnelle".

- ◆ Il ne faut pas attendre la réalisation définitive de l'écriture d'un PPI pour le tester (voir guide ORSEC PPI Tome S.1.2). Il est d'ailleurs préférable de commencer par des exercices partiels traitant d'un ou deux objectifs intermédiaires. Cette possibilité a été récemment prise en compte dans les indicateurs INDIGO ;
- ◆ dans les bassins de risques où le nombre d'établissements SEVESO est très important, il faut s'orienter vers la création de PPI de site, ce qui réduit leur nombre (voir guide ORSEC PPI Tome S.1.2) ;
- ◆ que ce soit pour un PPI de site ou pour un établissement soumis à PPI, lui-même entouré d'autres établissements PPI, l'exercice doit prendre en compte ces derniers qui l'entourent pour qu'ils participent dans la mesure du possible et en fonction des contraintes du scénario. Les remarques pour l'un seront le plus souvent valables pour les autres. Ils permettront en plus d'avoir une idée assez précise des conséquences économiques et sociales liées à la mise à l'abri voire à l'évacuation d'une partie de la population locale, le personnel des entreprises en faisant partie ;
- ◆ il est souhaitable de faire une réunion en fin d'année avec l'ensemble des chefs d'établissements soumis à PPI du département pour leur exposer les principaux enseignements des exercices effectués dans l'année avec certains d'entre eux (cf. partie 9). **Ainsi, les REX de quelques uns servent à tous.** Il y a toujours des



remarques (sur l'alerte, sur l'information des populations, sur le déclenchement du PPI, etc.) collectives et qui peuvent faire l'objet d'enseignements valables pour l'ensemble des PPI du département. Cette réunion permet aussi de définir de manière collégiale et partagée les objectifs à atteindre ensemble pour l'année à venir.

- ◆ il est aussi possible d'assurer des formations au profit de tous les cadres de ces sites en leur faisant faire des exercices sur table en commun. Ils apprennent ainsi à se connaître et à partager leur expérience sans avoir à dévoiler des secrets de fabrication.
- ◆ L'essai des sirènes du réseau national d'alerte qui a lieu tous les premiers mercredis du mois peut faire l'objet d'un exercice partiel PPI portant sur l'audibilité des sirènes, la compréhension du message et la conduite à tenir par la population. En profitant de ce test mensuel et en partenariat avec un chargé de cours d'un établissement scolaire (exemples : BTS en communication, DUT en hygiène et sécurité, Master en gestion des risques, etc.), il est possible de monter un exercice où les élèves auront à suivre toutes les phases de l'exercice : périmètre d'audibilité des sirènes, détermination des personnes sondées par rapport à leur éloignement, leur disponibilité, préparation puis envoi des courriers avertissant la population, rédaction des fiches d'évaluation, rencontre avec les maires des communes concernées pour établir un partenariat et relayer son message vers sa population, rédaction du retour d'expérience après dépouillement des fiches d'évaluation.

On peut ainsi, sous le contrôle du SIDPC, réaliser un test exhaustif. Il répond à deux objectifs de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile : partenariat avec l'éducation nationale d'une part et éducation de la population aux bons gestes d'autre part.

Tous ces conseils visent donc à impliquer l'ensemble des acteurs (exploitants, services, population) afin de **les faire jouer ensemble**.

Les liens avec le guide PPI

Exercices et planification :

Les exercices constituent, rappelons-le, l'aboutissement du processus de planification. Il s'agit de mettre réellement en œuvre les mesures et processus définis en commun par les acteurs de l'ORSEC.

Pour en savoir plus sur les liens entre la planification PPI et les exercices :

Voir le guide "*ORSEC départemental, dispositions spécifiques, PPI établissements Seveso seuil haut*" Tome S 1.2 édité par la direction de la sécurité civile en août 2007, en particulier la fiche D-4 "Exercice, validation ou maintien du caractère opérationnel".

Voir également le guide "*ORSEC départemental, méthode générale*" Tome G1 édité par la direction de la sécurité civile en décembre 2006, en particulier le paragraphe 5.3 "Amélioration continue".

2 LA CLASSIFICATION DES EXERCICES

2.1. L'ACQUISITION DES TECHNIQUES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

L'acquisition des techniques individuelles et collectives concerne de très nombreux acteurs, que ce soit les entreprises concernées, les différents acteurs du centre opérationnel départemental et du poste de commandement opérationnel et enfin la population qui doit connaître la conduite à tenir dans ce type de situation. Cette phase est donc primordiale s'agissant des PPI.

C'est dans cet ordre que nous allons lister les savoir-faire nécessaires à chacun et qui représentent bien souvent le maillon faible du système (exemple : ne pas connaître le mode de fonctionnement du système d'alerte).

Les acteurs au sein des entreprises SEVESO II :

En ce qui concerne les entreprises SEVESO II soumises à PPI, de nombreuses connaissances doivent être enseignées au personnel d'astreinte (y compris les gardiens de nuit) et faire l'objet d'exercices internes :

- ◆ savoir où se trouve la documentation POI/PPI, la connaître ou savoir comment l'utiliser ;
- ◆ savoir transmettre un message d'alerte (à qui, avec quels renseignements,...) ;
- ◆ savoir déclencher la sirène de l'établissement ;
- ◆ savoir rendre compte à la préfecture du déclenchement du POI ;
- ◆ savoir quand, comment et par qui demander le déclenchement du PPI au Préfet ;
- ◆ savoir travailler avec d'autres acteurs en centre opérationnel ;
- ◆ savoir travailler en équipe en situation de tension intense ;
- ◆ savoir travailler en équipe avec des services publics et privés externes à l'établissement ;
- ◆ etc.



Les acteurs en COD ou au PCO :

- ◆ savoir travailler en équipe ;
- ◆ savoir recouper l'information ;
- ◆ savoir faire des synthèses ;
- ◆ savoir utiliser les outils du COD ou du PCO ;
- ◆ savoir partager l'information vers le bas (COS), vers le haut (COZ) et au sein du COD ou du PCO (transverse) ;
- ◆ savoir faire un point de situation et des propositions à l'autorité préfectorale ;
- ◆ savoir manager une équipe dans la résolution d'un problème simple ;
- ◆ etc.

La population :

- ◆ comprendre les codes des sirènes ;
- ◆ connaître la conduite à tenir en cas d'alerte ;
- ◆ connaître les risques ;

Fourgon de production de mousse



2.2. LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXERCICES

2.2.1. Selon l'échelon décisionnel

- ◆ Pour les établissements soumis à PPI, le niveau de l'exercice est principalement **départemental** ;
- ◆ Si le site SEVESO se trouve en limite de département, il peut alors revêtir un caractère **interdépartemental**, et nécessiter en conséquence, une implication de l'échelon zonal ;
- ◆ Dans certains départements **frontaliers**, la zone dangereuse peut impliquer les populations des pays voisins. Dans ce cas, l'exercice devient bilatéral et implique l'échelon **national**. Le COGIC doit en être informé et pourra, le cas échéant, être joueur. Un contact préalable avec la Direction de la Sécurité Civile pour en étudier la faisabilité sera nécessaire.

Au niveau départemental, le PPI prévoit généralement la mise en place d'un **Poste de Commandement Opérationnel (PCO)**. Il doit apparaître dans les exercices. Même si la cinétique extrêmement rapide de ceux-ci ne permet pas matériellement de le mettre en œuvre, son activation, même fictive, doit être prise en compte pour la crédibilité du scénario. Cela peut se traduire par le départ de certains cadres présents au COD, qui seraient censés le rejoindre. Son activation soulève des problèmes qu'il convient d'étudier. Il est très important aussi d'**associer les communes** impactées par le site SEVESO pour leur faire jouer leur **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Si celui-ci n'est toujours pas réalisé, le maire peut être invité comme observateur ou jouer "en l'état" avec les moyens et les procédures dont il dispose, afin qu'il comprenne l'implication qui doit être la sienne dans ce type d'événement. L'expérience montre qu'un exercice - dès sa préparation - est un puissant encouragement à réaliser le PCS !

Poste de Commandement Opérationnel réalisé en extérieur avec plusieurs véhicules postes de commandements





2.2.2. Selon le niveau de progression et le niveau de jeu

2.2.2.1. Selon le niveau de progression :

- Les exercices partiels :

Tester un PPI passe nécessairement par des exercices partiels comme l'activation du COD ou du PCO avec les acteurs concernés. Les nombreux objectifs visés par l'établissement d'un PPI ne peuvent être abordés en une seule fois et au cours d'un seul exercice.

Au fur et à mesure de l'élaboration du PPI, il est possible de réaliser des exercices partiels permettant de valider ou d'ajuster certaines parties comme la phase d'alerte. Un exercice POI où l'interface POI/PPI fait partie des objectifs, peut être considéré comme un exercice partiel qui participe aux exercices de validation du PPI. Il en est de même pour tout exercice partiel où la problématique de la protection de la population (alerte, confinement, mise à l'abri, évacuation) est un des objectifs.

Un exercice cadre (voir § 2.2.2.2. les exercices cadre) en COD portant sur un des scénarii d'un PPI constitue un exercice partiel (Exemple : Il n'y a pas de moyens déployés sur le terrain, la population n'est pas impliquée et l'utilisation des moyens d'alerte n'est pas effectuée).

L'exercice cadre permet aussi de travailler sur des objectifs difficiles à tester comme la montée en puissance d'un COD sur une intervention à cinétique rapide ou la prise de décisions impactant la population. Sur un exercice terrain, le scénario que les habitants de la zone impactée acceptent de jouer ne peut pas correspondre à la réalité. En effet, il faut pouvoir garantir à ces personnes une heure butoir de retour à domicile ou de levée de confinement.

La préparation et la réalisation d'un exercice partiel peut s'inscrire dans une démarche progressive d'appropriation de la "doctrine exercice" et constituer ainsi une première étape avant l'organisation d'exercices de plus grande envergure. Chaque objectif intermédiaire figurant au chapitre 4 constitue en tant que tel la thématique d'un exercice partiel.

- Les exercices généraux :

Dans le cas des PPI, l'exercice général permet de tester le fonctionnement du PPI dans son ensemble, de l'alerte à l'évacuation d'une partie de la population ou du retour à la normale.

Attention : c'est bien l'enchaînement des différentes phases du scénario qui est observé. Le décorticage d'une phase aura été observé au préalable au cours d'un exercice partiel, de cadres ou de terrain (cf. § 2.2.2.2.).

L'exercice général peut combiner des séquences de terrain et cadre, mais toutes les phases doivent être abordées, pour vérifier la cohérence de leur enchaînement et la pertinence

globale du plan. Il ne faut pas s'engager dans des exercices aussi complexes sans avoir un minimum d'expérience et des acteurs ayant déjà un grand nombre d'exercices à leur actif. La population doit être prise en compte, même fictivement au travers d'un panel opinion publique par exemple. Il s'agit d'un échantillon de la population qui observe l'exercice et réagit en direct aux décisions prises ou aux messages de communication diffusés. Le panel permet d'avoir une bonne idée du ressenti de la population aux décisions prises.

2.2.2.2. Selon le niveau de jeu :

Conformément au point 2 du "Mémento en 10 points", il existe 3 formes d'exercices (d'états-majors, de terrain et ceux associant la population) qui ont tous leur importance dans les exercices PPI. Nous allons donc développer leurs intérêts respectifs pour ce type d'exercice.

• Les exercices cadre (ou d'états-majors ou sur table)

L'exercice cadre permet de tester des objectifs communs à tous les PPI comme l'activation du COD et/ou d'un PCO. Une partie des enseignements peut donc être répercutée à l'ensemble.

Il représente un coût moindre ce qui peut être intéressant dans un département avec plusieurs PPI.

Extrait du Guide "Mémento en 10 points" :

"Il permet, notamment :

- ◆ d'aborder les problématiques ciblées par le scénario ;
- ◆ de tester les structures de crise et les relations entre les différents acteurs ;
- ◆ de tester l'élaboration des décisions par l'échelon de commandement ;
- ◆ de tester les circuits d'échange et de remontée de l'information (système GALA)¹ ;
- ◆ d'identifier les difficultés de mise en œuvre des plans ;
- ◆ etc."

D'un point de vue pédagogique, l'exercice cadre permet d'intervenir tout au long du déroulement pour ralentir le flux des informations entrant et sortant ou corser la difficulté, ce qui n'est pas possible sur un exercice terrain.



• Les exercices terrain

Un exercice terrain dans le cadre d'un PPI permet de tester en grandeur réelle des phases très importantes pour ce type de plan comme l'alerte et l'information des populations, les délais d'acheminement et de mise en œuvre des moyens, le délai de mise en œuvre d'un périmètre de bouclage, la mise à l'abri ou l'évacuation de la population, l'interface exploitant/COS.

L'exercice terrain permet aussi et surtout d'y associer la population, contribuant ainsi à son éducation et à sa sensibilisation face au danger. Il permet aussi de lui montrer que les enjeux qu'elle représente sont pris très au sérieux et qu'ils contribuent à les protéger.

L'exercice cadre ne pourra pas vous apporter ce type de renseignements.

Les conclusions d'un exercice terrain sont plus difficilement transposables d'un PPI à l'autre, sauf s'ils sont situés sur le même bassin de risque. Dans ce cas, on peut estimer que l'audibilité des sirènes pour tous les sites concernés, ainsi que la réaction des entreprises périphériques doivent être les mêmes.

• Les exercices associant la population

Il est indispensable d'impliquer la population dans ce type d'exercices. C'est la raison d'être d'un PPI. Cependant, en présence de plusieurs sites SEVESO dans un même département, il sera difficile de réaliser plus d'un exercice général annuel avec participation de la population, au risque de la voir se désintéresser des exercices liés au risque industriel.

De plus, la mobilisation d'une partie de la population sur un exercice demande une logistique très importante et une communication très élaborée.

Les solutions possibles :

- ◆ Faire un exercice partiel dont l'objectif général est lié à la population (alerte, mise à l'abri, évacuation) et l'évaluation de l'exercice doit porter essentiellement sur sa réaction face à certains événements ou face à certaines situations. Pour cela, on peut utiliser les élèves d'une école de management des risques, de communication, pour effectuer l'observation ;
- ◆ Dans le cadre d'un exercice général à dominante terrain, l'évaluation porte sur la prise en compte de la population pendant l'exercice et de son niveau d'information sur la conduite à tenir ;
- ◆ Tester l'évacuation sur un périmètre limité (la mise à l'abri ou le confinement sont, en revanche, plus faciles à réaliser sur tout le périmètre, dans la mesure où la communication aura été suffisante et avec le soutien effectif et convaincu des maires (et des médias si possible).

2.2.2.3. Les exercices annoncés ou inopinés :

• Les exercices annoncés :

Dans le cadre des exercices PPI, il est normal que la plupart des exercices ne soient pas inopinés car de très nombreux acteurs sont en jeu dont beaucoup n'ont jamais été confrontés à la gestion d'une crise, même virtuelle.

En revanche, le fait d'annoncer l'exercice ne veut pas dire que tous les éléments le composant doivent être connus des acteurs.

Ce qui doit être annoncé quel que soit le type d'exercice :

- ◆ La mention "exercice – exercice – exercice" sur chaque message parlé ou écrit pour éviter toute confusion avec un événement réel ;
- ◆ Aux services de police, le lieu de l'exercice sur le terrain pour assurer la sécurité des joueurs ;
- ◆ Les conventions d'exercice concernant la sécurité des joueurs et le respect des contraintes économiques de l'entreprise concernée.

• Les exercices inopinés :

Extrait du "Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile" :

"L'exercice inopiné, préparé par un comité restreint et tenu "secret" répond essentiellement à une logique de test final des capacités de réaction des personnes ou des organisations en temps réel".

Dans le cas des exercices PPI, l'exercice inopiné se fera plus facilement dans le cadre d'exercices partiels que généraux : le grand nombre d'acteurs et d'enjeux notamment économiques ne permettent pas de réaliser un exercice totalement inopiné dans ce domaine.

Cependant, le scénario n'a pas forcément vocation à être connu de tous les acteurs. Il est donc possible de ne pas tout annoncer à l'avance. Un exercice n'est pas la lecture à la lettre d'un script. Il doit rester vivant et s'adapter aux réactions des joueurs, à la météo du moment, etc.

L'exercice inopiné en lien avec le PPI peut se dérouler dans les domaines suivants :

- ◆ Tester le rappel des cadres en COD ;
- ◆ Tester l'arrivée de moyens d'autres entreprises dans le cadre d'accords d'entraide mutuelle ;
- ◆ Tester la montée en puissance des moyens privés de l'entreprise au milieu de la nuit ;
- ◆ Tester l'application des consignes de sécurité au sein de l'entreprise ;
- ◆ Etc.

L'idéal est de passer progressivement de l'exercice clairement annoncé et dont la plupart des éléments sont connus à l'exercice où seule la date sera arrêtée, et éventuellement aussi la zone géographique concernée. Il faut donc une certaine progression pédagogique qui donne de plus en plus de marge à l'initiative et à la connaissance individuelle.

Activation du Plan Particulier de Mise en Sécurité d'une école pendant un exercice



3 LA PROGRAMMATION DES EXERCICES

La programmation est primordiale d'une manière générale et notamment dans les départements où le nombre de PPI est élevé. Elle permet de respecter la montée en puissance de la réalisation des PPI, puis leur révision, en ne renouvelant pas inutilement les mêmes types d'exercices. Un des établissements concernés dans le département peut permettre de tester telle phase du PPI et le REX sera répercuté sur tous les autres établissements soumis à PPI au cours d'une réunion annuelle. La programmation doit donc rechercher une mutualisation des retours d'expérience au sein du département.

D'un exercice à l'autre, la mise en situation des PPI est effective au travers d'une planification élaborée et connue de tous les chefs de sites. Ils doivent être impliqués dans les exercices comme voisins, acteurs ou observateurs.

La programmation pluriannuelle doit donc s'appuyer sur l'atteinte de tous les objectifs définis pour l'ensemble des PPI.



Activation de sirènes lors d'un exercice PPI



4 LES OBJECTIFS

Il ne saurait y avoir d'exercice sans objectif(s).

4.1. GÉNÉRALITÉS

L'objectif général est clair : il s'agit de tester le PPI. Par contre, en fonction de l'importance de l'exercice un objectif intermédiaire peut devenir l'objectif général de l'exercice comme : "Tester les moyens d'alerte à destination de la population sur tous les bassins de risques du département".

La déclinaison d'objectifs qui va suivre est conforme aux dispositions du guide ORSEC départemental - dispositions spécifiques tomes S.1.1 et S.1.2.

Objectif général :

- ◆ Tester le PPI.

Objectifs intermédiaires :

Tester :

- ◆ les modalités d'alerte des acteurs, des populations et des communes ;
- ◆ la mise à l'abri et/ou l'évacuation des populations ;
- ◆ la coordination, l'interface et les relations avec l'exploitant ;
- ◆ la chaîne de commandement du COD jusqu'au PC exploitant en passant par le PCO ;
- ◆ le périmètre de bouclage ;
- ◆ l'information des populations et la communication dans l'exercice ;
- ◆ un des scénarios du PPI si celui-ci en a plusieurs (incendie, toxique, explosion) ;
- ◆ le ou les plans communaux de sauvegarde des communes impactées par le site PPI.



Objectifs spécifiques ou centres d'intérêts :

Tester :

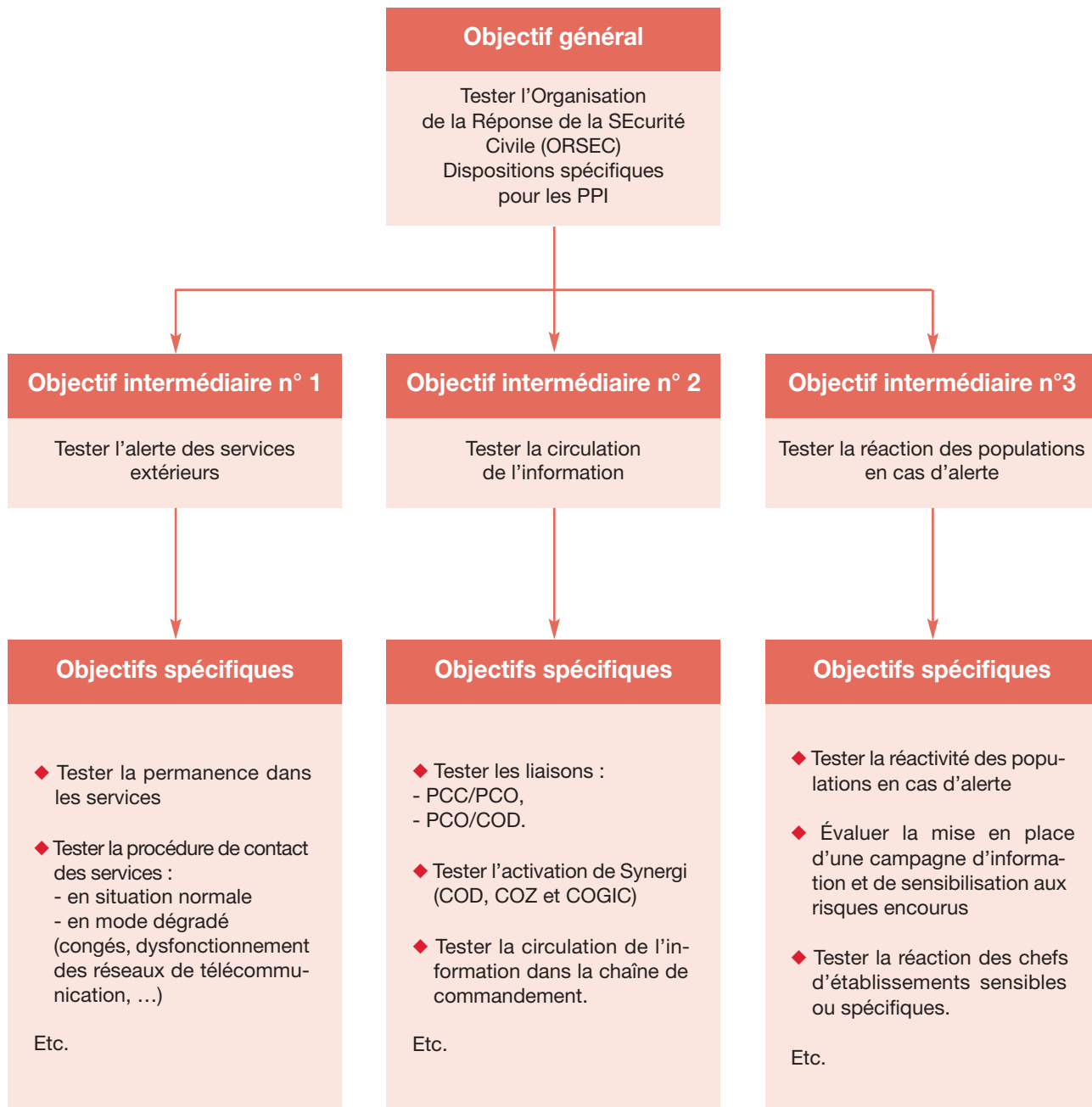
- ◆ l'alerte des acteurs du PPI de la phase réflexe (en mode normal ou en mode dégradé) ;
- ◆ l'alerte de l'ensemble des acteurs du PPI (schéma de la montée en puissance du PPI, procédure d'alerte) ;
- ◆ les moyens d'alerte à destination de la population :
 - les moyens d'alerte émettant le signal national d'alerte (sirènes industrielles, sirènes communales, sirènes du Réseau National d'Alerte) ;
 - les moyens d'alerte diffusant un message d'alerte (Ensembles Mobiles d'Alerte, Automates d'appel, messages SMS et mails, radios et télévisions, panneaux à message variable...) ;
 - la pertinence des moyens d'alerte en cas de cinétique rapide ;
 - la pertinence des moyens d'alerte en cas de cinétique lente ;
 - la répercussion plus spécifique de l'alerte auprès d'établissements comme les écoles (cas des Plans Particuliers de Mise en Sécurité) ;
- ◆ la protection de la population ;
- ◆ la lutte contre le sinistre et ses effets ;
- ◆ Si l'objectif intermédiaire est de tester l'évacuation de la population :
 - la sectorisation des zones à évacuer ;
 - la pertinence des points de rassemblement (prise en compte du vent) ;
 - les plans d'évacuation ;
 - la prise en compte et l'acheminement de transports de moyens collectifs ;
 - le balisage de l'itinéraire d'évacuation ;
 - la diffusion d'un message d'information de préparation à l'évacuation puis celui d'évacuation ;
 - la sécurisation des zones à évacuer pour éviter tout risque de pillage ;
 - le recensement des personnes à évacuer ;
 - la gestion des personnes refusant d'être évacuées ;
- ◆ la mise en œuvre du bouclage ;
- ◆ les conséquences sur la circulation ;
- ◆ la réactivité du CRICR ;
- ◆ l'information des populations ;
- ◆ la Cellule d'Information des Populations (CIP) ;
- ◆ la prise en compte des associations et leur implication ;
- ◆ la communication avec les familles dans le cadre d'une alerte PPI ;

- ◆ la communication avec les médias au profit de la population ;
- ◆ la mise en place d'un centre de presse ;
- ◆ la pression médiatique ;
- ◆ le retour à la normale :
 - l'identification rapide des conséquences environnementales de l'événement ;
 - l'identification des éventuelles conséquences sanitaires et/ou médicales suite à l'événement ;
 - l'organisation d'éventuels relogements de population ;
 - la constitution d'un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique s'il existe ;
 - la coordination avec l'autorité judiciaire dans la transmission des éléments nécessaires à une procédure.

**La question “que recherche-t-on en réalisant cet exercice ?” doit être systématiquement posée.
Déterminer des objectifs clairs, partagés, réalistes et mesurables et ne pas en dévier.**



4.2. ILLUSTRATION D'UNE DÉCLINAISON D'OBJECTIFS



5 LES DIFFÉRENTS ACTEURS

5.1. LES AUTORITÉS

(CF. MÉMENTO EN 10 POINTS SUR LES EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE)

Une implication forte des responsables est une des clés de la réussite d'un exercice.

5.1.1. Le Préfet

Les établissements soumis à un PPI dans un département font partie de l'économie locale. Au delà de l'enjeu qu'ils représentent pour cette économie, il convient de veiller à ce que la sécurité et la protection de l'environnement (humain, faune et flore) soient respectées.

Il est donc très important que le Préfet suive avec une attention toute particulière l'organisation et la réalisation des exercices PPI. Son implication est essentielle et permet de créer l'impulsion nécessaire au lancement de ce travail qui se veut collectif.

Le Préfet devra donc appuyer la politique d'exercices PPI, de la programmation jusqu'au retour d'expérience. Son pilotage ou celui de son directeur de cabinet donnera plus de poids dans les décisions à prendre.

Enfin, le volet communication avec les médias et avec les élus locaux relève de sa compétence exclusive.

5.1.2. Le Maire

Le déclenchement d'un PPI fait partie des cas où le Préfet du département prend la Direction des Opérations de Secours (DOS) dès son activation. Cependant, pour les mêmes enjeux évoqués plus haut, les exercices PPI ne peuvent et ne doivent pas se faire sans les Maires concernés.

En effet, l'interface avec la population concernée se réalise avec le ou les Maires des communes impactées. Les plans communaux de sauvegarde (PCS) sont les outils appropriés à cette situation et doivent comporter des mesures de protection de la population en cas de déclenchement d'un PPI.

Il faut donc tester ces plans en même temps que le PPI. Même lorsqu'ils ne sont pas encore finalisés, le Maire doit être invité à préparer et jouer l'exercice, avec les moyens et procédures dont il dispose en l'état pour qu'il puisse mieux appréhender son rôle en cas de crise.



5.2. LES AUTRES ACTEURS

Nous nous attarderons ici uniquement sur les principaux acteurs mais il ne faut pas oublier que le déclenchement d'un PPI mobilise de très nombreux partenaires publics ou privés. Il faut donc penser à les associer au moins comme observateurs. Leurs remarques sont souvent pertinentes et permettent de déceler des détails qui peuvent avoir leur importance.

Rappel du "Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile" :

"L'exercice est placé sous la responsabilité d'un "pilote" dans la phase préparation ; celui-ci deviendra le Directeur de l'animation (DIRANIM), dans la phase réalisation".

5.2.1. Le DIREX

Il revient au préfet, ou à un membre du corps préfectoral (directeur de cabinet généralement), d'assurer la direction de l'exercice. C'est d'une importance capitale pour l'équipe du SIDPC pour tout le travail qu'elle aura à réaliser, de la planification des différentes réunions au retour d'expérience et son suivi.

La présence du préfet pour piloter l'exercice assure la présence effective de tous les acteurs autour de la table et renforce la crédibilité de l'exercice.

Elle permet aussi de régler plus facilement les points litigieux évoqués par les uns ou les autres.

Attention : Si le préfet joue lui-même le rôle du DOS au cours de l'exercice ou s'il se rend au PCO à un moment donné, il doit déléguer la direction de l'exercice à son directeur de cabinet ou à un sous-préfet d'arrondissement. Le DIREX étant responsable de la sécurité liée à l'exercice, le DOS ne peut pas avoir un regard critique sur l'exercice et être acteur à la fois.

5.2.2. Le DIRANIM

Autre personnage incontournable des exercices, le DIRANIM ne peut être que le chef du SIDPC ou un agent de son encadrement.

Attention : si le chef du SIDPC joue un rôle dans l'exercice, il ne peut être le DIRANIM. Il serait juge et partie.

L'agent ayant réalisé le PPI ou sa mise à jour doit, si possible, faire partie intégrante de l'équipe d'animation. Il connaît son plan et les objectifs qu'il veut tester. Cependant, il doit rester objectif et accepter que les conclusions de l'exercice ne soient pas celles qu'il attendait.

Pour certaines équipes réduites, il peut paraître difficile de se tenir à ce schéma faute de personnel. Mais il faut garder en permanence à l'esprit que le fait de jouer plusieurs rôles n'est possible que sur un exercice de faible envergure ou avec des agents ayant une longue pratique des exercices.

5.2.3. L'exploitant

Acteur incontournable, il doit être particulièrement impliqué sur les exercices PPI, extension des exercices POI.

Au delà de son rôle en tant que chef d'établissement, sa participation active au montage de ces exercices PPI peut lui permettre d'en retirer les bénéfices suivants :

- ◆ **une meilleure appréhension de sa gestion des risques** internes mais aussi, et surtout, externes. C'est au cours de ces exercices que l'exploitant découvre parfois que des incidences externes peuvent influencer voir amplifier des problèmes internes (exemple : un incident mal géré peut entraîner une opinion très négative de la population qui demandera la fermeture de l'établissement) ;
- ◆ **un lien direct avec l'évaluation des risques professionnels** que lui imposent le code du travail (article L 4121-2 du nouveau code du travail). A ce titre, les exercices PPI ne peuvent se faire sans que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) n'en soit informé. Il est d'ailleurs utile que certains de ses membres soient au moins observateurs. Si la dimension de l'établissement impose d'avoir des sauveteurs secouristes du travail, il est très important de les intégrer à l'exercice ;
- ◆ **un moyen d'établir des contacts durables avec les chefs d'établissements voisins** et de mettre en œuvre des stratégies communes sur la conduite à tenir pour améliorer la sécurité de tous (exemple : mettre des poteaux d'incendie privés à disposition des services d'incendie et de secours dans le cadre d'une convention d'assistance mutuelle. Ainsi, les sapeurs-pompiers mettront moins de temps pour circonscrire le feu et éviteront que le feu ne se propage aux établissements voisins) ;
- ◆ **une meilleure reconnaissance de leur sérieux et de leur respect de l'environnement vis-à-vis de la population locale.** A ce titre, il ne faut pas oublier l'implication des Commissions Locales d'Information et de Concertation (CLIC). Leur rôle est très important. Une attitude responsable de l'exploitant contribuera à sa pérennité au plan local.

Un Poste de Commandement
Opérationnel déployé
dans une zone industrielle





5.2.4. Le comité de pilotage et les groupes de travail

Le nombre de membres est à moduler selon la taille de l'exercice. Il peut être limité à trois ou quatre personnes s'il s'agit d'un exercice partiel.

Plus que le nombre, c'est la qualité de l'équipe qui est importante. Pour cela, il faut constituer un comité de pilotage spécifique aux exercices PPI. Au fur et à mesure du temps, **cette équipe va acquérir de l'expérience, ce qui raccourcira la durée des réunions, affinera les objectifs et permettra surtout une cohérence entre les exercices.**

5.2.4.1. Le comité de pilotage :

Sous la présidence du DIREX pour la réunion de lancement, puis celle de finalisation et enfin le retour d'expérience, le comité de pilotage d'un exercice PPI comprend au minimum :

- ◆ le Chef du SIDPC ou son représentant ;
- ◆ l'Exploitant ou son représentant ;
- ◆ le Directeur départemental d'incendie et de secours ou son représentant ;
- ◆ le Directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ;
- ◆ l'officier de gendarmerie territorialement compétent ;
- ◆ le représentant de la DREAL ;
- ◆ le représentant du Conseil Général (si le périmètre de bouclage est joué).

En fonction du nombre de PPI dans le département, il pourra être envisagé de constituer un comité de pilotage par PPI de zone ou par bassin de risque.

5.2.4.2. Les groupes de travail :

Autant que nécessaire et en fonction de l'importance de l'exercice, les groupes de travail se répartissent sur les grands thèmes suivants :

- ◆ scénario / animation ;
- ◆ logistique ;
- ◆ communication ;
- ◆ expertise en fonction du thème de l'exercice.

*Un tableau plus détaillé figure dans le guide
"Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile".*

6 LE MONTAGE D'UN EXERCICE

Le montage d'un exercice PPI nécessite en tout premier lieu l'implication des chefs des établissements concernés. Ils doivent être pleinement associés à cette phase. L'exercice ne doit pas être vécu par l'exploitant comme un contrôle (ceux-ci sont réalisés à un autre moment et à l'initiative de la DREAL).

Même si le montage d'un exercice relève le plus possible d'une équipe resserrée, habituée à travailler ensemble et à se répartir les tâches, il ne faut pas hésiter à consulter des spécialistes, notamment sur les aspects techniques du scénario.

Si l'exercice ne doit pas être centré sur les experts et les caractéristiques du scénario (ce qui est le cas en général de l'exercice POI) sa légitimité passe en revanche par sa crédibilité aux yeux de tous. En cela, le montage est donc une phase particulièrement importante.

6.1. LA PLANIFICATION

Que l'exercice soit partiel ou général, cadres ou terrain, préparé ou inopiné, sa planification est essentielle. Elle se justifie notamment par le grand nombre d'acteurs. L'oubli d'un acteur dans la planification des réunions peut aller jusqu'à l'annulation ou au report de l'exercice à une date ultérieure, mettant ainsi en péril la programmation précédemment établie.

La planification ne sera pas la même s'il s'agit d'un exercice cadre ou d'un exercice terrain.

La participation de la population, si elle est nécessaire, devra être planifiée très en amont de l'exercice et tenir compte de divers paramètres (les congés scolaires, l'heure et le positionnement des flux de population au moment du déclenchement de l'alerte, la diffusion de plaquettes d'information, etc.).

La planification des exercices cadre est plus simple et peut être reproduite dans ses grandes lignes d'un exercice à l'autre ce qui n'est pas le cas de l'exercice terrain avec participation de la population.

Présentation d'un exercice
devant les médias





6.2. LES RÉUNIONS

Rappel du “Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile” :

“Il faut toutefois faire en sorte de limiter les réunions au strict minimum.

À défaut, il y a un fort risque que les participants ne viennent plus ou se fassent représenter, ce qui est contraire à l’objectif premier. Aujourd’hui, il est aussi possible de gagner beaucoup de temps avec l’utilisation d’un extranet et des messageries internet. Il faut bien entendu faire attention au niveau de confidentialité des informations circulant par ces canaux”.

**TABLEAU DE PLANIFICATION D’UN EXERCICE PPI
SUR LE TERRAIN AVEC PARTICIPATION DE LA POPULATION**

PÉRIODE	EXEMPLE DE PREPARATION D’UN EXERCICE PPI SUR LE TERRAIN AVEC PARTICIPATION DE LA POPULATION
J – (120 À 90)	RÉUNION DE LANCEMENT (en présence du Préfet ou de son Directeur de Cabinet)
J – (90 À 30)	RÉUNIONS INTERMÉDIAIRES
J – 30	RÉUNION DE FINALISATION (en présence du Préfet ou de son Directeur de Cabinet)
JOUR J	EXERCICE
J + 30	RETOUR D’EXPÉRIENCE (en présence du Préfet ou de son Directeur de Cabinet)
J + 60	DÉBUT DES TRAVAUX MODIFICATIFS DU PPI

6.2.1. Les participants

Cette sous-partie insiste sur les participants qu'il est nécessaire d'identifier pour les exercices PPI. S'agissant du but des réunions, il est décrit dans le "Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile".

■ RÉUNIONS DE LANCEMENT, DE VALIDATION ET DE FINALISATION

Présidence : Le DIREX (le Préfet ou son Directeur de Cabinet)
+ le chef du SIDPC

Composition :

- ◆ l'exploitant mais aussi les responsables de la politique de sécurité de l'entreprise si celle-ci est importante.
Attention : Bien souvent, le responsable d'un site n'est pas en charge de la politique de prévention et de protection de son établissement. Il est donc important que les orientations prises soient connues de tous les décideurs ;
- ◆ les acteurs du secours (SDIS, SAMU, association(s) de secourisme) ;
- ◆ les différents responsables des services impliqués dans la préparation (DREAL, DRASS, Conseil général, DDSP et/ou gendarmerie, etc.) ;
- ◆ les experts relatifs au thème de l'exercice envisagé, qui agiront en qualité de conseillers techniques (conseillers techniques NRBC du département) ;
- ◆ les élus concernés ;
- ◆ les associations qui pourront œuvrer soit en qualité d'acteurs soit comme figurants (association de riverains, CLIC, CHSCT de l'établissement) ;
- ◆ un représentant de la zone de défense, le cas échéant ;
- ◆ etc.



6.3. LES DOSSIERS D'EXERCICE, D'ANIMATION ET DE JOUEUR

6.3.1. Le dossier d'exercice

Le dossier d'exercice est établi par le chef du SIDPC sous l'autorité du DIREX. Il peut s'appuyer sur "le cahier des charges de l'exercice" figurant en annexe 1 dont le but est de ne pas oublier un aspect important du montage. Il a été testé auprès de plusieurs sessions de formation de cadres de SIDPC.

Un dossier d'exercice est un condensé du "Mémento en 10 points". Pour les PPI, il devra être plus complet pour intégrer l'information de la population locale.

• Le cadre et les objectifs généraux de l'exercice

Cette première étape permet de présenter l'exercice en le replaçant dans le contexte de la politique pluriannuelle départementale. Elle doit donc rappeler où il se situe par rapport aux autres exercices PPI et surtout quel est l'objectif de l'exercice. Elle doit être réalisée avec l'exploitant pour éviter toute erreur de langage.

Elle comporte au minimum :

- ◆ la présentation générale de l'exercice ;
- ◆ une photo du site concerné en page de garde ;
- ◆ l'organisation administrative de l'exercice (définition des différents comités et cellules afin de ne pas induire de confusion entre la cellule animation et la ou les cellule(s) de gestion de l'événement) ;
- ◆ le calendrier de préparation ;
- ◆ les groupes de travail (si nécessaire).

• Un tableau des personnels engagés

Dans ce tableau, on doit retrouver la liste des organisateurs dont l'exploitant, les joueurs parmi lesquels il ne faut pas oublier les entreprises impactées par le risque (si elles en sont d'accord) et la population locale.

• Un dossier scénario

Pour monter l'aspect technique du scénario, et surtout le rendre crédible, vous serez amenés à faire appel à des experts (l'exploitant en premier chef, le DREAL, le SDIS). Cependant, vous ne devez pas leur déléguer toute la rédaction du script au risque qu'une partie des objectifs visés ne soit pas prise en compte. C'est **l'atteinte des objectifs** qui commande le choix des incidents et des événements à créer.

Pour consolider cette idée, les quelques maximes suivantes sont à retenir :

- ◆ Le thème et le scénario **doivent répondre aux objectifs** et non les objectifs s'adapter au scénario ;
- ◆ Le scénario doit **rester crédible** et compatible avec l'étude de danger de l'établissement. Dans le cas contraire, l'exploitant n'adhèrera pas. Il sera réfractaire à celui-ci, s'il est invraisemblable. De plus, il aura l'impression de perdre son temps et l'image de son entreprise sera faussée ;
- ◆ Le scénario doit être **en cohérence avec la durée de l'exercice**. Par exemple, il arrive trop souvent que le déclenchement du PPI n'intervienne que tardivement dans le scénario et ne permette pas un enchaînement logique de toutes les phases du plan. Il se retrouve ainsi déclenché sans raison valable pour respecter le timing. Il est donc préférable de réaliser un synopsis (voir annexe) qui fixe d'abord les objectifs et les réactions attendues puis déroule le scénario pour les atteindre.

Le dossier d'exercice comprendra une fiche descriptive de celui-ci, étant entendu qu'il ne s'agit nullement de décrire in extenso le scénario qui ne sera découvert par les joueurs que le jour de l'exercice.

Le scénario peut se dérouler en temps réel ou bien en temps compressé (l'espace temps joué est alors supérieur au temps réel). Dans ce dernier cas, il devra en être fait mention dans les conventions d'exercice.

• Des conventions d'exercice

Les conventions d'exercice sont très importantes notamment pour la phase d'alerte. Cette phase peut faire l'objet à elle seule d'un exercice notamment pour tester les différents dispositifs d'alerte et d'information de la population. Il est nécessaire de la préparer en amont par une campagne d'information, mais aussi d'évaluer l'audibilité des sirènes et la compréhension des messages de mise à l'abri.

• Un dossier ou une fiche "communication"

C'est un dossier très sensible dans le cas d'un exercice PPI de grande ampleur avec déploiement de moyens sur le terrain et participation de la population. Il doit être suivi avec soin par le DIREX en liaison avec son chargé de communication pour faire en sorte que tous les riverains et les journalistes soient prévenus.



Les riverains doivent être prévenus de la gêne occasionnée. Une fiche explicative à l'attention des médias doit être réalisée où le lieu de rendez-vous et le nom du chargé de communication doivent figurer.

Il faut aussi impliquer le ou les maires concernés dès les premières réunions car ce sont eux qui vont faire passer le message à la population.

- **Une fiche logistique**

La logistique est déterminante sur un exercice. Dans la mesure du possible, il est nécessaire d'avoir une personne attitrée et qui soit la même d'un exercice à l'autre pour acquérir une réelle expérience dans ce domaine. Les principaux éléments à retenir sont détaillés au paragraphe 6.5.

- **Une documentation (en tant que de besoin)**

Le dossier comprendra, par exemple, la liste des exercices PPI réalisés dans le département sur le même thème au cours des dernières années, une cartographie des lieux, une liste des textes réglementaires mis en œuvre, etc.

A destination de la population, on pourra trouver des plaquettes sur le signal national d'alerte, des consignes écrites sur la conduite à tenir, des magazines locaux qui parlent de l'exercice à venir, des plaquettes réalisées par l'exploitant, etc.

6.3.2. Le dossier d'animation

Là encore, le dossier d'animation sera très différent en fonction du type d'exercice, cadre ou terrain :

- ◆ **Dans le cas d'un exercice cadre**, il sera beaucoup plus conséquent car le scénario devra dérouler toutes les actions et les incidents venant du "bas", du terrain vers le COD et venant du "haut", des échelons supérieurs que constituent le COZ et le COGIC. Le dossier comprendra notamment :
 - la désignation du local où l'équipe d'animation évoluera, local qui sera équipé des moyens de transmission nécessaires (téléphones, télécopieurs, postes de radio, etc.) ;
 - le déroulement détaillé et chronologique de l'exercice ;
 - la liste des événements et des incidents à injecter (intitulé, groupe horaire, préposé, vecteur de transmission, etc.) ;
 - la liste des matériels et vecteurs de transmissions ;
 - les conventions d'exercices ;
 - etc.

EXEMPLE DE FICHE ANIMATION POUR EXERCICE CADRE SUR UN PPI

GROUPE HORAIRE	VECTEUR DE COMMU- NICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / JOUEUR		RÉACTION ATTENDUE
			ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
18 h 05	Téléphone	<p>Message adressé à la préfecture :</p> <p>“Fuite d’ammoniac sur un wagon citerne de 40 tonnes en cours de dépotage dans l’usine. Forte odeur d’ammoniac à l’extérieur de l’entreprise.</p> <p>Une patrouille de la gendarmerie se rend sur place, procède aux premières mesures de bouclage de la circulation de la ville de...</p> <p>Les sapeurs-pompiers sont présents sur place”.</p>	Animation basse	Directeur de cabinet	Objectif visé
etc...					

- ◆ **Dans le cas d’un exercice terrain**, le dossier d’animation sera beaucoup plus succinct car le scénario doit se limiter aux premiers éléments qui “plantent le décor”, et à quelques incidents injectés si besoin en fonction des objectifs visés. Il faut ensuite laisser l’initiative aux joueurs, ce qui permet bien souvent de découvrir des réactions non prévues dans le cadre de la planification. Il faut juste que le DIRANIM soit près des décideurs “joueurs”. En effet, il arrive parfois que certains joueurs évaluent mal la gravité du scénario et il est important à ce moment là de recadrer le thème pour permettre d’atteindre tous les objectifs prévus.

6.3.3. Le dossier joueur

Dans le cadre, des exercices PPI, le dossier joueur comprend aussi la population et les médias si ceux-ci sont impliqués dans l’exercice. Les faire participer impose de divulguer une partie du scénario envisagé. En présence de personnes qui n’ont que très peu de connaissances opérationnelles, il est très important de bien leur expliquer ce qui va se dérouler devant eux et avec des mots qu’ils puissent comprendre. L’exercice est alors plus démonstratif mais il faut montrer de temps à autre ce que l’on sait faire et comment l’État met tout en œuvre pour protéger la population.

On trouvera aussi dans le dossier joueur les conventions d’exercice et de sécurité, essentielles sur un exercice PPI quel que soit le type (site industriel, CNPE ou grand barrage).



6.4. LES PARTICIPANTS

• Les joueurs

Les joueurs, très nombreux sur un exercice PPI, doivent être alimentés tout au long du scénario. Dans le cas d'un exercice cadre, il faudra prévoir un représentant de chacun des services impliqués dans l'équipe chargée de monter le scénario.

Ainsi, les incidents pour chaque service ou direction seront crédibles et feront jouer tout le monde.

En ce qui concerne les Maires, soit on les invite comme observateurs avant qu'ils ne deviennent joueurs, soit on les fait jouer pour qu'ils comprennent l'importance de leur rôle. Les retours d'expérience sur les exercices montrent qu'il leur est très difficile parfois de comprendre où ils s'inscrivent dans la gestion de l'événement. La création de Plans Communaux de Sauvegarde dans les communes est encore très récente et la culture du risque doit être développée.

Les écoles, dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité, doivent être incluses comme joueuses dans les exercices notamment sur l'alerte.

• Les figurants

Comme dans beaucoup d'exercices, il est souvent difficile de trouver des figurants. Il faut s'orienter vers les écoles de pompiers, de police, d'infirmières si le département en est doté. Ils peuvent ainsi observer la gestion d'une intervention en étant **au cœur de l'action**, ce qui constitue une expérience riche d'enseignements pour les intéressés. On peut aussi recourir à des étudiants poursuivant une scolarité liée à la gestion des risques, qui joueront également jouer le rôle d'observateurs.

Dans certains types d'exercice PPI, il est parfois prévu de faire passer des victimes dans les chaînes de décontamination. Il faut dans ce cas prévoir, pour les figurants, des vêtements spécifiques qui puissent être découpés (leur demander le cas échéant de porter de vieux vêtements) pour jouer les protocoles de déshabillage. Cela implique plusieurs contraintes :

- ◆ trouver un local où les figurants peuvent se changer ;
- ◆ récupérer leurs effets dans des sacs nominatifs ou faire en sorte qu'ils puissent être surveillés pour éviter tout problème de vol ensuite ;
- ◆ prévoir de pouvoir les rhabiller à la sortie de la chaîne ;
- ◆ prévoir des effets chauds (couvertures) si besoin ;
- ◆ surveiller que les figurants n'attrapent pas froid ;
- ◆ prévoir de restaurer les figurants car toutes ces opérations prennent du temps et ils devront arriver bien avant le démarrage de l'exercice ;
- ◆ en règle générale, il faut privilégier l'usage des fiches victimes autour du cou plutôt que celui du maquillage. Il est en effet plus facile de décrire sur les fiches les pathologies liées aux produits toxiques qui vont faire travailler les secouristes et les médecins. De plus, le maquillage prend souvent trop de temps.

- *La population*

Il est très intéressant d'intégrer la population dans le jeu d'un exercice PPI car elle se sent réellement impliquée et son appréhension du danger diminue. Elle souhaite de plus en plus être informée et responsabilisée. Ses réactions et ses comportements spontanés engendrent des conséquences qui doivent être gérées par les joueurs, renforçant ainsi la vraisemblance de l'exercice.

- *Les élus*

Il faut associer le plus possible les élus, et surtout les Maires, aux exercices. En tout état de cause, le Maire est automatiquement associé à un exercice visant sa commune, particulièrement s'il s'agit d'un exercice de terrain. Cet aspect est primordial pour tester le Plan Communal de Sauvegarde qui a dû être pris en compte dans le PPI.

- *Les médias*

Les médias sont très utiles dans un exercice PPI, non seulement pour communiquer **sur** l'exercice mais aussi **dans** l'exercice. Cette partie est traitée en détail dans le chapitre 8.

- *Les autres personnels engagés*

Il faut cibler toutes les personnes et services qui apparaissent à un moment ou à un autre dans le PPI.



LE NOMBRE DE PARTICIPANTS ET DE SERVICES EST FONCTION DE L'EXERCICE CHOISI

PARTICIPANTS À L'EXERCICE	SERVICES (exemple)	NOMBRE DE PARTICIPANTS (en fonction de l'emplacement)			TOTAL
		COD	PCO	TERRAIN	
Animateurs	État Major de la zone				
	Services déconcentrés				
	Gendarmerie				
	etc...				
Joueurs	Préfecture de ...				
	DDSP				
	Croix rouge				
	etc...				
Médias	Journal ...				
	France bleu ...				
	France 3 ...				
	...				
Évaluateurs	Représentant de la DSC				
	Préfecture de ...				
	SDIS				
	...				
Figurants	ADPC / Secouristes				
	École d'infirmières				
	Personnes volontaires				
	...				
TOTAL					

Exemple de tableau récapitulatif pour avoir une visualisation globale des effectifs engagés sur l'exercice.

6.5. LA LOGISTIQUE

L'organisation diffère s'il s'agit d'un exercice cadre ou d'un exercice terrain :

- ◆ **Dans un exercice cadre**, l'organisation matérielle sera déterminante sur les points suivants :
 - l'emplacement des salles (animation et joueurs) ² ;
 - l'équipement des salles (animation et joueurs) en téléphones, ordinateurs, accès internet, fax, vidéo projecteur, etc. ;
 - le mode de transmission utilisé pour envoyer les messages d'animation vers les joueurs ;
 - l'annuaire d'exercices où l'on trouve les numéros et adresses mail des animateurs et des joueurs.
- ◆ **Dans un exercice terrain**, la sécurité sur le site, la circulation et le bouclage des voies de circulation auront beaucoup plus d'importance. En fonction du lieu, de l'heure et de l'époque de l'année, la logistique doit prévoir de l'eau, du café, des repas et une collation pour les joueurs.

• Le suivi des transmissions

Trop souvent, les joueurs utilisent leur téléphone portable sur l'exercice alors que dans la réalité, sur une opération importante, le réseau risque d'être saturé. Il est donc souhaitable de réaliser des exercices en mode dégradé ou les GSM ne peuvent être utilisés par convention d'exercice. **Il faut apprendre aux joueurs à travailler en mode dégradé.**

La mise en place progressive d'ANTARES va modifier progressivement le fonctionnement des transmissions notamment pour les services de secours dans les départements. Les nombreuses fonctionnalités apportées par l'utilisation du numérique devront être testées en liaison avec les préfetures. Les PPI devront en tenir compte et des exercices de transmissions seront utiles.

² L'idéal est d'avoir les salles joueurs et animation à proximité l'une de l'autre. Mais, il est très possible, si la préfeture manque de place, d'animer un exercice à distance. Les moyens techniques nous le permettent aujourd'hui. Dans ce cas, il est indispensable d'avoir un des animateurs au sein de la salle de crise pour permettre à l'animation de moduler l'exercice en fonction du niveau des joueurs et de leur aptitude à maîtriser l'exercice.



6.6. LE FINANCEMENT DE L'EXERCICE ET LE PRÊT DE MATÉRIEL

(CF. MÉMENTO EN 10 POINTS SUR LES EXERCICES DE SÉCURITÉ CIVILE)

En complément du mémento, il est donc juste de rappeler les éléments suivants :

- ◆ La préparation aux situations d'urgence fait partie des missions des services publics désignés dans le dispositif ORSEC. Ainsi, chaque acteur assume les dépenses qu'il effectue dans le cadre de l'exercice (par exemple, aucune vacation ne sera versée aux services de secours, y compris d'éventuels renforts extra-départementaux, aucune rétribution ne sera accordée aux figurants). C'est vrai aussi pour l'exercice PPI. Certains exploitants ont un budget exercices qui leur permet de prendre en compte des acteurs extérieurs à l'établissement ;
- ◆ Une aide financière - excluant les dépenses d'équipement de COD et d'alimentation - peut, sur demande et après examen au cas par cas, être apportée par le Bureau de la Coordination Interministérielle de la Direction de la Sécurité Civile ;
- ◆ Des équipements peuvent également être prêtés (tenues légères de décontamination pour les exercices NRBC) ;
- ◆ L'utilisation d'équipements adaptés (tenues NRBC, ANP, Tenues Légères de Décontamination) est souvent indispensable pour la crédibilité du scénario. Cependant, ces matériels sont conditionnés la plupart du temps sous vide pour leur conservation. Il n'est donc pas possible de les utiliser sur des exercices et leur coût est important. Il existe des tenues d'exercice que la DSC peut mettre à disposition à condition d'être sollicitée à l'avance. **Par convention d'exercice, elles ne pourront pas être découpées.**

6.7. LES ASSURANCES

En complément du "Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile", il faut différencier ce qui est pris en compte par l'assurance de l'exploitant et ce qui n'est pas de son ressort. Certains demanderont que soit établie une convention de couverture des risques par l'assurance. Dans ce cas, il faudra s'adresser au service juridique pour sa rédaction et la commencer le plus rapidement possible, les délais de réalisation étant parfois très longs.

6.8. LES CONVENTIONS D'EXERCICE

Dans le cas des exercices PPI, les conventions d'exercice concernent plus particulièrement les éléments suivants :

- ◆ La météo : elle sera souvent fictive pour permettre de répondre aux objectifs. Comme une bonne partie des exercices PPI ont un scénario qui se base sur une émission de produit irritant ou toxique dans l'atmosphère, la météo (force et direction du vent, hygrométrie) joue un rôle très important. Il ne faut donc pas oublier de la prendre en compte ;
- ◆ Quand l'exercice terrain a lieu en période chaude, on peut ne pas mettre les équipements NRBC par convention d'exercice pour éviter d'avoir des coups de chaleur parmi les joueurs. Inversement, il faut faire attention à ne pas générer des hypothermies chez les joueurs en les laissant très longtemps déshabillés devant des chaînes de décontamination.
- ◆ Il n'est pas possible d'utiliser réellement les produits incriminés dans le scénario. On peut donc utiliser par convention d'exercice des produits de substitution qui font réagir les appareils de détection mais sans danger ;
- ◆ Pour que le scénario ne soit pas trop long, et comme le thème est de tester le PPI, on peut par convention de manœuvre estimer que le POI a été déclenché 30 minutes avant le début de l'exercice proprement dit. Dans ce cas, on donne aux joueurs les éléments de scénario qui expliquent ce qui s'est passé avant leur arrivée.

Exemples de convention d'exercice

1. *"L'établissement concerné ne possède qu'un seul accès ; le vent sera défavorable au passage des secours, ce qui permet de soulever cette problématique dans le cadre du PPI".*
2. *"La préfecture est sous le vent et il faut l'évacuer et déplacer le COD dans un endroit sécurisé et pouvant se transformer en centre opérationnel".*



6.9. LA SÉCURITÉ DE L'EXERCICE

6.9.1. Sécurité - Procédures d'urgence

La sécurité des personnes et des biens prime sur le déroulement de l'exercice. Le DIREX doit veiller à la sécurité des participants en tout temps et en tout lieu durant la durée complète de l'exercice.

Dans le cas des établissements soumis à PPI, c'est l'exploitant qui définit les règles à respecter **dans le site**, et tous les acteurs doivent s'y conformer. Sur un site industriel, et en dehors de toute intervention réelle des secours, c'est le code du travail qui s'applique et qui nomme l'exploitant comme responsable de la politique de sécurité.

6.9.2. Circulation et bouclage

(dans le cas d'un exercice terrain)

Cette phase est particulièrement sensible dans le cas d'un exercice PPI. En effet, le périmètre de bouclage est une des phases essentielles d'un PPI et il est très important de le jouer, fictivement puis sur le terrain pour estimer les délais de mise en œuvre du bouclage.

La circulation doit aussi être régulée pour éviter tout accident pendant l'exercice. Si les moyens de secours et les services de police et de gendarmerie partent de leurs centres respectifs pour mieux visualiser les difficultés liées aux délais d'engagement, ils doivent cependant **marquer l'arrêt à chaque feu rouge et ne traverser les carrefours que s'il n'y a aucun risque**.

Composition : ♦ Forces de l'ordre ;
♦ Conseil Général/DDE ;
♦ Voies Navigables de France ;
♦ SNCF ;
♦ Sociétés d'autoroute ;
♦ etc.

Missions : ♦ Détermination des voies de circulation à interdire pendant l'exercice ;
♦ Etude des déviations à mettre en place pendant le bouclage de la zone.

7 LA RÉALISATION DES EXERCICES

A ce stade, l'exercice est "joué" conformément aux principes définis dans la phase "préparation".

7.1. LA DURÉE DES EXERCICES

Rappel du "Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile" :

"La durée des exercices est fonction de la forme qu'ils prennent, des buts qu'ils se proposent d'atteindre et du budget dont disposent les organisateurs".

Un exercice PPI dure rarement plus de la demi-journée. Le nombre de personnes impliquées et la logistique de ce type d'exercice ne permet guère d'aller plus loin dans le temps, notamment sur un exercice terrain.

Ce constat est dû à la cinétique plus rapide de ce type d'événement. Il n'est pas rare de trouver dans les événements réels, des accidents dépassant largement la demi-journée, mais ces situations sont le plus souvent dues au délai d'acheminement des moyens de secours très lointains, ou à des accidents très importants comme le feu de dépôt pétrolier à BUNCEFIELD au Nord de LONDRES qui a duré trois jours.

De plus, augmenter la durée au delà de la demi-journée ne représente pas de réelle plus-value pour un PPI et présente le risque que les joueurs s'ennuient l'après-midi.

Pour éviter cela et si la demi-journée paraît insuffisante au regard des objectifs à observer, ce qui peut être le cas, l'exercice doit prévoir deux scénarios entre le matin et l'après-midi avec deux problématiques différentes ce qui motive à nouveau l'ensemble des joueurs.

Exemple :

Le matin, l'incident se traduit dans un premier temps par le déclenchement du POI et sa montée en puissance puis par une évolution défavorable qui nécessite le déclenchement du PPI avec mise en place du PCO.

L'après-midi, le dispositif d'extinction commun à l'industriel et aux services de secours ne fonctionne pas et l'évolution défavorable nécessite de procéder au désengagement des moyens de secours et à l'évacuation de la population située dans le périmètre.

Il s'agit donc bien d'un deuxième exercice avec une problématique complètement différente mais tout aussi intéressante. On peut dire que le matin, l'effort est porté sur le POI ; l'après-midi, il est mis sur le PPI et ses acteurs.

Attention ! Un exercice qui dure demande une logistique plus importante !

L'utilisation de moyens de détection, d'identification et de décontamination demande du temps et il faut le prendre en compte dans le timing des exercices, qui s'en trouve rallongé. Il sera parfois utile d'établir une convention d'exercice pour accélérer le jeu.



7.2. L'ANIMATION PENDANT L'EXERCICE

L'animation pendant l'exercice est un point très important. Travaillant dans l'ombre à l'instar des scénaristes, les animateurs ne sont pas connus des joueurs. Pourtant, **la crédibilité du scénario dépend essentiellement de leur travail et de leur réactivité**. C'est aussi pour cette raison qu'il est essentiel que les animateurs soient recrutés parmi des professionnels de chaque corps de métier impliqué dans l'exercice.

Les animateurs, notamment sur un exercice PPI où les données techniques peuvent fortement influencer sur l'évolution de l'exercice, doivent être très vigilants et prêts à intervenir à tout moment pour recadrer les joueurs.

L'exercice est réussi quand les joueurs arrivent à oublier que c'est un jeu.

7.2.1. Schéma de l'animation

Dans le cadre d'un exercice PPI, il faut disposer au sein de l'équipe d'animation d'au moins un des 3 experts suivants : un sapeur-pompier, un représentant de l'exploitant et une personne de la DREAL.

Dans le cadre d'un exercice cadre :

- ◆ L'animation basse doit animer le COD mais aussi le PCO quand celui-ci est activé. Il faut éviter que l'exercice ne s'arrête avant l'ouverture du PCO qui doit être testé. Pour que les délais ne soient pas rallongés, il est possible par convention d'exercice d'activer le PCO plus tôt. Cela permet de tester la répartition des missions entre le COD et le PCO ;
- ◆ L'animation haute est souvent pauvre et ne prend pas assez en compte l'État-major de zone. Or, il est très probable que le COD envoie des demandes de renforts zonaux, notamment de détection, d'identification et de décontamination NRBCe³. L'État-major de zone pourra en retour donner les vraies disponibilités zonales et les délais d'acheminement ;
- ◆ L'animation haute peut se faire aussi avec les départements voisins en fonction du positionnement géographique du site industriel (elle peut aussi intégrer d'autres pays dans le cas d'établissements proches des frontières ce qui est souvent le cas dans l'Est de la France). L'intérêt de les intégrer dans l'animation haute permet de voir que tous les départements ne fonctionnent pas forcément avec les mêmes outils (hormis SYNERGI) et que les préoccupations ne sont pas identiques d'un département à l'autre. L'exercice permet donc ainsi d'harmoniser les méthodes de travail ou, tout du moins, de trouver un terrain d'entente ;
- ◆ Un représentant de l'exploitant doit faire partie de l'équipe d'animation si l'exercice a pour objet de faire travailler le COD sans activation du PC de l'exploitant.

³ NRBCe : Nucléaire Radiologique Biologique Chimique explosifs

Dans le cas d'un exercice terrain :

- ◆ L'animation doit veiller à la bonne coordination entre les divers PC (Exploitant, PCO, COD mais aussi COP/G, SAMU, PC de site si celui-ci est distinct du PCO). Il ne faut pas qu'un PC aille plus vite que le timing de l'exercice. Pour cela, il faut un représentant de l'animation dans chaque PC ;
- ◆ Il est important que l'animation ait sa propre fréquence (radio ou téléphone) pour ne pas polluer le réseau des joueurs.

7.2.2. Principes de l'animation

En ce qui concerne les exercices PPI, les principes de l'animation restent les mêmes que ceux qui sont développés dans le "Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile".

En s'appuyant en premier lieu sur les objectifs à atteindre, l'animation va chercher à obtenir des réactions de la part des joueurs. Pour les PPI, il s'agit d'amener les joueurs à **prendre de la hauteur et à anticiper les mesures d'accompagnement**. En effet, le bouclage d'une zone de deux kilomètres de rayon, impactant la population impose des mesures de coordination interservices qui doivent être prises au plus tôt. Les joueurs doivent prendre en compte les implications des décisions prises sur le trafic routier et sur l'économie locale.

L'animation doit conserver une certaine souplesse dans l'exécution : les animateurs doivent pouvoir, en cours d'exercice, élaborer des informations complémentaires permettant soit d'infléchir l'action des joueurs, soit de tenir compte des initiatives imprévues prises par certains d'entre eux. La modélisation d'un nuage toxique, de son volume, de son déplacement sont des données complexes sur lesquelles les experts ne sont souvent pas d'accord. Ils ne doivent cependant pas contrarier les objectifs de l'exercice ce qui peut se traduire par des interventions non prévues de l'animation.

Quand la réaction attendue ne vient pas, il ne faut pas hésiter à rajouter un "stimulus" provenant d'un autre service joué par l'animation pour obtenir cette réaction. Il est plus utile pédagogiquement d'obtenir une réaction même tardive que de faire un constat d'échec au moment du REX.

Dans un exercice cadre, il n'est donc pas rare d'ajouter des éléments de scénario non prévus pour obtenir les réactions attendues. Mais cela nécessite l'approbation du DIRANIM.

Il faut aussi prendre en compte que les joueurs, en fonction de l'équipe constituée, sont plus ou moins réactifs. En conséquence, il faut être capable à tout moment de ralentir ou d'accélérer le jeu pour maintenir un certain niveau de difficulté.

Un exercice où tout se passe bien est un mauvais exercice ! Il n'apporte rien au plan testé ni aux joueurs sur leur aptitude à gérer une crise.

Un exercice où tout se passe mal est aussi un mauvais exercice ! La marche a été placée trop haute et les joueurs risquent de perdre confiance en leurs capacités.

Le rôle du DIRANIM est donc de faire varier le curseur en fonction des joueurs. Ce rôle est donc **essentiel et nécessite notamment une bonne pratique de la gestion de crise** mais aussi **des aptitudes pédagogiques**.



7.2.3. L'organisation de l'animation

Dans un exercice terrain, avec utilisation de tenues de décontamination, il faut prendre en compte les délais d'équipement, le lieu où le personnel s'équipe et les contraintes météorologiques liées à l'utilisation de ce type d'équipement (coup de chaleur).

L'organisation doit donc être prévue en tenant compte de ces contraintes.

L'identification des intervenants en tenue NRBC est non seulement un problème en temps réel mais aussi en exercice. Pour des raisons pédagogiques et pour permettre à l'évaluation de travailler efficacement, il peut être autorisé d'identifier les joueurs (bandes collées sur leur tenue NRBC avec le nom du joueur).

Pour les mêmes raisons, il est important de pouvoir identifier les évaluateurs pour ne pas troubler les joueurs. Cela peut se traduire par la mise en place de brassards portant l'inscription "évaluateurs".

La difficulté d'intervenir en tenue NRBC entraîne des difficultés de transmission radio. Il faut donc être près des joueurs, notamment pour assurer leur sécurité. A ce titre, il est préconisé d'utiliser un hygiaphone portable. Le champ de vision des joueurs étant limité, il faut aussi **augmenter les mesures de sécurité périphériques pour éviter tout accident**.

Les figurants doivent également être crédibles dans leur rôle. Il convient donc que le directeur de l'animation explique, en amont du jeu, leur rôle et les réactions qu'ils doivent provoquer sur les joueurs.

Pour cela, il faut s'appuyer sur les retours d'expérience des victimes de catastrophes qui montrent le comportement de la population en fonction des situations vécues.

La gestion des véhicules NRBC utilisés pendant l'exercice est un autre aspect que l'animation doit prendre en compte. En effet, ce type de véhicule (exemple : véhicule de reconnaissance chimique), vu son coût, est en nombre très limité. Il n'est donc pas possible de tous les utiliser en même temps sur un exercice car il est indispensable d'en maintenir une partie en service opérationnel.

Il faut donc prévoir de faire appel à des moyens zonaux, voire nationaux s'il s'agit d'un exercice zonal.

Un Poste de Commandement Opérationnel dans un exercice



7.3. LA REMONTÉE DE L'INFORMATION PENDANT L'EXERCICE

Sur un exercice PPI, les animateurs peuvent être à plusieurs endroits (COD, PCO, PC exploitant). Pour qu'ils puissent être réactifs ou rendre compte d'un problème lié à la sécurité, il est impératif qu'ils aient leur propre moyen de communication. Si le téléphone a été privilégié, l'animation doit avoir son propre annuaire distinct de celui des joueurs. Si on utilise des radios, l'animation doit disposer d'une fréquence distincte et inconnue des joueurs.

7.4. L'OBSERVATION DE L'EXERCICE

7.4.1. L'évaluation proprement dite

Comme l'évaluation se fait le plus souvent en présence de nombreuses entités (entreprise(s) concernée(s) et voisin(es), maire(s), population), il va sans dire que ses conclusions sont très "sensibles" et peuvent avoir des conséquences économiques importantes.

Les fiches d'évaluation doivent donc faire l'objet d'un très grand soin et être rédigées en accord avec l'exploitant. Les évaluateurs doivent être choisis pour leurs compétences et leur objectivité par rapport au site testé.

7.4.1.1. L'évaluateur

L'évaluation d'un exercice PPI diffère essentiellement sur la partie technique. Elle nécessite des experts (sapeurs-pompiers, DREAL) mais elle ne doit pas prendre le pas sur les objectifs de l'exercice. Si c'est nécessaire, des conventions d'exercice devront être établies au préalable pour que les experts trouvent un terrain d'entente sur les résultats des simulations de modélisation de nuage par exemple.

Pour tester la partie "diffusion de l'alerte" du PPI, on peut, sur la base de questionnaires préparés à l'avance, utiliser des élèves, des réservistes, ou des bénévoles en veillant à ne pas en avoir un trop grand nombre au même endroit ce qui gêne les joueurs.

Le questionnaire (voir annexe) peut porter sur l'audibilité et la portée des sirènes mais aussi sur la compréhension des messages d'alerte et d'information à destination de la population.

7.4.1.2. La fiche d'évaluation

Vous trouverez en annexe du guide "Mémento en 10 points" un exemple de fiche d'évaluation qui répond à la problématique d'exercice PPI. **Les points à évaluer doivent correspondre aux objectifs de l'exercice.**



7.4.2. Les observateurs

Dans le cadre d'un exercice PPI, on peut retrouver les observateurs à différents endroits. Cependant, sur site, rien ne pourra se faire sans l'accord de l'exploitant.

Comme on l'a déjà évoqué, les Maires, mais aussi les représentants de la population, de la Commission Locale d'Information et de Consultation (CLIC) ou du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise concernée, sont des observateurs potentiels. Ils ne sont pas en charge d'évaluer qui que ce soit mais ils peuvent faire une fiche d'observation sur ce qu'ils ont constaté.

L'observateur donne de la crédibilité aux exercices car il s'inscrit dans une politique de transparence vis-à-vis de la population.

Il ne faut pas oublier la presse qui constitue un observateur à part entière.

Attention : il faut pouvoir limiter le nombre d'observateurs pour qu'ils ne viennent pas gêner le bon déroulement de l'exercice.

La presse comme observateur



La communication sur l'exercice et dans l'exercice est un gage de transparence qui rejaillit à la fois sur l'exploitant mais aussi sur les services de la préfecture.

Il ne suffit pas de dire que le risque zéro n'existe pas mais de montrer que l'on fait tout pour diminuer la fréquence et la gravité du risque par un ensemble de mesures de prévention et de protection.

Le PPI fait partie des mesures de protection qui sont mises en œuvre si l'incident est avéré. La communication doit donc montrer que tout est mis en œuvre pour tester et améliorer ces mesures au profit de la population.

8.1. GESTION DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE RÉELLE DE L'ÉVÉNEMENT (communication sur l'exercice)

Rappel du "Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile" :

"Un exercice, même sans action réelle impliquant la population, est un événement important justifiant une bonne information. De plus, elle motive les joueurs sur leur implication".

A fortiori, si l'exercice PPI implique la population, il n'est pas possible de ne pas communiquer sur l'exercice.

La communication doit être faite en partenariat avec l'exploitant pour que les deux approches de l'exercice soient traitées ensemble.

Vous trouverez dans le "Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile" tous les éléments à mettre en place avant, pendant et après l'exercice.

La presse doit être associée très en amont de l'exercice pour relayer le message vers la population, surtout si celle-ci doit participer. Grâce aux médias et avec la cellule communication de la préfecture, il est possible de faire passer un vrai message de pédagogie sur le fonctionnement de l'alerte, sur la conduite à tenir, sur les bonnes et mauvaises réactions, sur les plans particuliers de mise en sécurité mis en place par les établissements scolaires.

Les journaux municipaux constituent de très bons relais notamment pour expliquer le fonctionnement de l'alerte, la signification des codes des sirènes et les dispositions mises en place par la municipalité dans ce type d'événement (mesures de relogement, mise en place d'un poste de commandement communal, etc.)



8.2. GESTION DE LA PRESSION MÉDIATIQUE SIMULÉE

(communication dans l'exercice)

Les médias doivent être considérés comme un atout et non une contrainte. Le problème vient souvent de la méconnaissance du travail de l'autre et de ses obligations.

La communication dans l'exercice a pour but d'apprendre à gérer cette communication qui doit souvent se faire dans l'urgence et en situation de stress. Les exercices sont donc là pour apprendre à communiquer, à éviter de se mettre seul dans des situations difficiles. Il n'est pas rare d'entendre "que tout va bien et qu'il ne faut pas s'inquiéter inutilement".

Cet excès de confiance qui a pour but de rassurer la population se traduit en général par un effet inverse. Le déclenchement des sirènes PPI n'indique-t-il pas que les riverains courent un danger ? L'utilisation de la pression médiatique pendant les exercices permet d'avoir une communication contrôlée qui s'oppose à la fois à l'angélisme et au catastrophisme.

8.3. GESTION DES AUTORITÉS ET AUTRES PERSONNES PRÉSENTES LORS DU DÉROULEMENT

Aucune personne (autorités élus, journalistes, cadres des entreprises voisines, représentants de collectif des riverains, etc.) ne doit se trouver seule sur un site d'exercice et ce pour plusieurs raisons :

- ◆ sur le site industriel, c'est **l'exploitant qui est responsable de la sécurité de toute personne sur son site**. Les visiteurs doivent donc être **accompagnés** pour leur propre sécurité mais aussi pour des raisons économiques et stratégiques (exemple : espionnage industriel) ;
- ◆ la présence de ces personnes qui ne connaissent pas le mode de fonctionnement des centres opérationnels peut gêner le bon fonctionnement de l'exercice. Comme on le fait très souvent pour les journalistes, elles doivent être guidées par des accompagnateurs qui leur commentent les phases de l'exercice. Ces mesures permettent d'éviter qu'elles posent des questions directement aux joueurs, les empêchant ainsi de travailler correctement ou qu'elles les gênent dans leurs mouvements ;
- ◆ dans le cadre de la mutualisation des retours d'expérience entre exploitants de différents établissements PPI, on peut envisager qu'ils puissent être invités à assister à l'exercice, mais cela ne peut se faire qu'avec l'accord de l'exploitant.

9 L'APRÈS EXERCICE : LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le travail de retour d'expérience, dans ce cadre, doit être collégial pour permettre à tous les chefs d'établissements soumis à PPI de récupérer le fruit de l'expérience des sites ayant déjà effectué des exercices. Dans les départements qui ont beaucoup de sites SEVESO 2, il faudra plutôt s'orienter sur du REX par bassin de risque. Il est souhaitable que ce travail soit conduit par un membre du corps préfectoral (directeur de cabinet ou sous-préfet d'arrondissement).

Le retour d'expérience ne doit pas s'arrêter à une description des actions réalisées. Il doit être l'objet d'une analyse systémique poussée et qui puisse être transposable dans les grandes lignes d'un site à l'autre.

Rappel du "Mémento en 10 points sur les exercices de sécurité civile" :

"Une attention particulière devra être portée :

- aux suites données aux prescriptions du plan d'actions validé à l'issue du retour d'expérience de l'exercice précédemment réalisé sur le même thème. Ont-elles été suivies d'effets ? si non, pourquoi ?*
- aux conditions mêmes du déroulement de l'exercice précédent (qualité et crédibilité des objectifs des scénarios, efficacité de la cellule observation/évaluation, activité réelle des différents acteurs...). Il conviendra, le cas échéant, de veiller à ne pas reproduire les mêmes erreurs".*

Compte tenu du nombre important d'installations concernées en France et de la périodicité des exercices, ce sont les exercices PPI qui fournissent le plus de REX.

Il est donc primordial de les réaliser en tenant compte des retours d'expérience précédents et des synthèses produites par la direction de la sécurité civile. Au fil des ans, on constate globalement les mêmes remarques. Afin d'y pallier, il est donc utile de prendre en compte les retours d'expérience existants.

La mise en place progressive par la DSC du portail ORSEC et de la base REX et exercices vous aidera à trouver les enseignements majeurs qui devraient vous permettre à terme d'éviter les mêmes erreurs.

Afin de simplifier votre démarche de retour d'expérience, toutes les informations insérées dans les fiches exercices et dans l'événement SYNERGI seront automatiquement enregistrées dans la fiche REX du portail ORSEC. Cela vous permettra de vous concentrer sur l'essentiel : l'analyse et la synthèse de l'exercice.

Le portail ORSEC permettra de visualiser les REX d'événements réels et d'exercices sur des PPI pour toute la France. Grâce à cette base, qu'il vous sera demandé d'alimenter, il vous sera possible d'en tirer des enseignements directement exploitables pour vos propres établissements soumis à PPI.

Pour vous aider dans votre travail, un guide REX que vous pouvez télécharger est disponible à la fois sur le site du ministère de l'intérieur à la rubrique Direction de la Sécurité Civile - Sous-Direction de la Gestion des Risques - Retour d'Expérience et sur le portail ORSEC.



De plus, il est recommandé dans votre démarche de retour d'expérience de ne pas hésiter à faire appel à des observateurs de zone de défense ou aux experts de la Direction de la Sécurité Civile ayant une vision plus large de l'exercice.

Il sera très important aussi de notifier dans le REX que les remarques et les modifications à apporter sont valables sur plusieurs établissements dont la liste exacte sera établie et devra apparaître dans le compte rendu.

Exemples :

- ◆ les listes des personnes à prévenir et de diffusion qui sont souvent les mêmes, notamment par bassin de risque ;
- ◆ les mesures de protection de la population sur un même bassin de risque sont en grande partie similaires.

Ainsi, dans un même bassin de risques comprenant 5 sites SEVESO, on peut valider une partie des PPI de ces 5 établissements sur **un seul** exercice.

Exemple de duplication :

“Suite à l'exercice PPI qui a eu lieu dans l'établissement “Alpha”, le retour d'expérience a démontré qu'il est nécessaire de revoir la liste de diffusion pour l'activation du COD, celle-ci ne faisant pas apparaître le conseil général.

Cette modification devra être effectuée sur le PPI du site visé mais aussi sur les PPI des autres établissements situés dans le même bassin de risque”.

Il faut garder une trace écrite des modifications apportées aux PPI. En cas d'événement réel dans l'établissement, les dates de réalisation du PPI et de ses mises à jour seront systématiquement demandées.

9.1. RÉUNION D'ANALYSE À CHAUD

Une réunion organisée immédiatement après l'exercice, se déroulant dans la convivialité et dans un lieu défini au cours de la préparation permet :

- ◆ de remercier l'ensemble des participants ;
- ◆ de dégager des remarques générales sur le déroulement de l'exercice ;
- ◆ aux joueurs, de décrire leur perception de l'exercice et leurs impressions personnelles sur son déroulement ;
- ◆ aux observateurs et évaluateurs de prendre note des différentes remarques formulées pour compléter leur rapport ; cette réunion n'est pas l'occasion pour eux d'exposer en détail leurs observations, pour autant, ils pourront présenter celles jugées "récurrentes".

Elle doit être courte sous peine de ne pas être écoutée.

Demander un point positif et un point négatif par chef de service "joueur" peut être un excellent exercice de synthèse.

Tout échange sur l'exercice après ce bilan à chaud, devra être pris en compte dans le processus d'analyse du retour d'expérience.

REX à chaud





9.2. RÉUNION D'ANALYSE À FROID ET DOSSIER REX

Chaque évaluateur et, à la demande, certains observateurs, transmettent leur analyse selon des critères qui ont été définis et écrits dans le dossier d'animation. Le chef du SIDPC en fait la synthèse qu'il soumet au DIREX puis la présente en réunion plénière si besoin.

En fonction du niveau d'importance de l'exercice, il peut y avoir plusieurs réunions, si nécessaire, pour procéder au décortilage des différentes phases jouées pour retirer tous les enseignements possibles servant à entériner ou à modifier les procédures en vigueur mais aussi à améliorer l'organisation des exercices futurs.

Le rapport de synthèse est transmis ensuite au Bureau de la Coordination Interministérielle de la Direction de la Sécurité Civile et à l'Etat-major de zone.

En fonction du niveau de confidentialité de l'exercice, le REX peut être diffusé à tous les joueurs et à tous ceux susceptibles de se retrouver dans leur situation afin que la majorité des personnes concernées puisse en tirer profit.

Pour cela, un "onglet" exercices/REX sur le site intranet d'une préfecture par exemple est un excellent moyen de vulgarisation de l'information. Il est très souvent consulté en prévision d'un futur exercice par les personnes susceptibles de devenir elles-mêmes joueuses. Elles profitent ainsi des enseignements des exercices précédents et ne recommencent pas les mêmes erreurs.

**L'exercice ne sera définitivement clos qu'après la diffusion du plan d'action ou des préconisations, élaborées à la suite du retour d'expérience (REX).
Celui-ci ou celles-ci devront être accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre.**

10 ANNEXES

ANNEXE 1 : LE CAHIER DES CHARGES D'UN EXERCICE

Cette fiche est un exemple qui peut être modulé à votre convenance mais qui permet de ne rien oublier

CAHIER DES CHARGES MONTAGE EXERCICE (PAGE 1/2)			
Nom de l'exercice :			
Type d'exercice : <input type="radio"/> Partiel <input type="radio"/> Général <input type="radio"/> Cadre <input type="radio"/> Terrain <input type="radio"/> Préparé <input type="radio"/> Inopiné	Adresse du site de l'exercice :		Date programmée :
	Type de risque : <input type="radio"/> Risque naturel <input type="radio"/> Risque technologique <input type="radio"/> Risque sanitaire <input type="radio"/> Risque sociétal <input type="radio"/> Risque lié aux réseaux		Niveau des joueurs de l'exercice :
		Plage horaire : Jour/nuit Matin/AM Heure DEBEX : Heure FINEX :	
Thème			
Objectifs :	Objectif général :	Objectifs intermédiaires :	Objectifs spécifiques :
		1 2 3	1 2 3 4 5
Acteurs : (Il s'agit d'exemples, la liste n'est pas exhaustive)		Animation basse	Animation haute
	Privés : Entreprise : Opérateur/exploitant :	<input type="radio"/> SNCF (CIP - chef de gare) <input type="radio"/> ERDF (équipe terrain) <input type="radio"/> Société X <input type="radio"/>	<input type="radio"/> CNO <input type="radio"/> PC des grands opérateurs
	Publics :	<input type="radio"/> DREAL - DT <input type="radio"/> ARS - DT <input type="radio"/> Conseil général <input type="radio"/> PREMAR <input type="radio"/> Mairie	<input type="radio"/> EMIZ (COZ) <input type="radio"/> SGDSN <input type="radio"/> ASN <input type="radio"/> IRSN <input type="radio"/> Mairie
	Autres :	<input type="radio"/> Etudiants, associatifs, ... <input type="radio"/> Logiciel <input type="radio"/> Consultant	
Cinétique :	<input type="radio"/> Rapide ?	<input type="radio"/> Lente ?	<input type="radio"/> Temps compressé ?
Conditions météo :	<input type="radio"/> Réelles ?	<input type="radio"/> Fictives ?	Si fictives : - Direction du Vent : - Hygrométrie : - Vitesse du vent : -
Communication sur l'exercice	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	Si oui, qui communique ? Où et quand ?
Communication dans l'exercice	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	Si oui, qui joue la pression médiatique simulée ?
Figurants	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	Si oui, lesquels et combien ?



PPI

CAHIER DES CHARGES MONTAGE EXERCICE (PAGE 2/2)

Nom de l'exercice :

Scénario et chronogramme :	Grandes lignes et découpage dans le temps : Phase 1 : Phase 2 : Phase 3 :
Conventions d'exercices :	Sécurité et actions simulées ou non jouées par convention :
Aspects logistiques	Boissons, repas, couvertures, etc.
Evaluateurs :	1 2 3 4 5
Observateurs :	1 2 3 4 5
Retour d'expérience à chaud	A quelle heure, où et avec qui ?
Retour d'expérience à froid	A quelle heure, où et avec qui ?
Nom du DIREX	
Nom du DIRANIM	
Liste des incidents à injecter : (éventuellement)	1 2 3 4 5

ANNEXE 2 : EXEMPLE DE SYNOPSIS EXERCICE PPI

Actions	Incidents
<p>Message de mise en ambiance.</p> <p>Gestion locale. Données (CODIS, Gendarmerie, Police) et Mairie + gestionnaire réseaux fluides, + conseil général routes et infrastructures. Problème école rectorat. Mouvements de foule, panique.</p> <p>Arrivée moyens CODIS Premier bilan humain et matériel. DCD direct %UA-UR. Dommages hors usine. Éléments sur le nuage toxique.</p>	<p>Déclenchement exercice. L'exploitant appelle le CODIS.</p> <p>Sur-accident dans usine. Demande de PPI par l'exploitant.</p>
<p>Envoi par CODIS modélisation sur nuage toxique.</p> <p>Arrivée du premier renfort zonal (CMIC) -> C/R engagement renfort zonal.</p> <p>Poursuite de l'arrivée des renforts zonaux du + près au + loin -> C/R engagement renforts zonaux. Données relevés reconnaissances NRBC. Bilan humain et matériel. Gestion du PCS par la mairie et proposition en cas d'évacuation d'une partie de la population et des PPMS par les établissements scolaires. Annonce FINEX et début du REX à chaud.</p>	<p>Appels de riverains incommodés par les fumées.</p> <p>Parents se rendant dans les écoles pour récupérer leurs enfants si pas de message média sur les consignes de confinement à respecter</p>



	Heure	Réactions attendues
DEBEX	8 h 15	COD.
	8 h 30	Compte Rendu Immédiat. CODIS vers COD.
	9 h 00	Demande de moyens zonaux ORSEC. Nombreuses victimes / plan blanc. Impacte envoi moyens zonaux.
	9 h 30	Compte rendu au préfet qui valide déclenchement PPI. Ouverture d'un événement SYNERGI. Appel des différents services. Arrivée des moyens SDIS, mise en place d'un PCO. Point de Situation COD n °1.
	10 h 00	Prise en compte de la modélisation du nuage toxique. Demande de moyens de décontamination si nécessaire dans le thème. Prise en compte de l'arrivée des moyens zonaux + ordre d'engagement.
	11 h 00	Prise en compte des moyens zonaux + ordre d'engagement. Demande de moyens de transport pour l'évacuation du village ? Point de Situation COD n° 2. Ouverture d'une cellule d'information de la population. Décisions en fonction du thème sur l'utilité ou non d'évacuer une partie de la population dans le périmètre.
FINEX Fin d'exercice - REX à chaud jusqu'à 12 h 30.	12 h 00	

ANNEXE 3 : EXEMPLE DE CHRONOGRAMME ANIMATION

- ◆ Bien remarquer la différence entre animation haute et basse
- ◆ Prévoir des annuaires téléphoniques pour le COD et pour les postes animations pour que les deux salles, COD et animation, puissent communiquer.

GDH	GDH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR		RÉACTION ATTENDUE
				ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
17 h 17	H	Dossier animation	<p>Un bras articulé de dépotage de la citerne tombe au sol pendant la manœuvre, la soupape du bras articulé fonctionne mais la vanne du wagon se referme incomplètement.</p> <p>Conséquences : Ecoulement d'ammoniac liquide avec production d'un nuage de 2 m d'épaisseur et sur un rayon de 10 m dès la 1^{ère} minute. 2 des 5 ouvriers sont gravement intoxiqués, les trois autres sont légèrement incommodés.</p>	DIRANIM		
17 h 20	H + 3	Dossier animation	<p>Alarme interne et mobilisation des équipes de sécurité.</p> <p>POI déclenché.</p>	DIRANIM		
17 h 25	H + 8	Dossier animation	<p>Un engin-pompe et 2 hommes du service de sécurité de l'établissement se retrouvent piégés dans le nuage qui se déplace très lentement, rendant inopérant les premiers moyens de secours.</p>	DIRANIM		
17 h 35	H + 18	Dossier animation	<p>Alerte du CODIS. Le CODIS engage 1 FPT, 1 véhicule chef de groupe, 1 VSAV, une cellule de reconnaissance chimique et répercute l'alerte à la gendarmerie et au SAMU.</p>	DIRANIM		
17 h 50	H + 33	Dossier animation	Présentation du 1 ^{er} engin du SDIS.	DIRANIM		





POUR UN EXERCICE PPI D'UNE DURÉE DE 2 H 40

GDH	GDH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR		RÉACTION ATTENDUE
				ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
18 h 00	H + 38	Dossier animation	Une patrouille de la gendarmerie se présente pour assurer le bouclage de la circulation de la ville de	DIRANIM		
18 h 05	H + 43	Dossier animation	<p>Message adressé au CODIS. "Importante fuite d'ammoniac sur wagon. Point de rassemblement des moyens à l'entrée de l'établissement et itinéraire d'accès des secours par le sud du site. 2 ouvriers gravement intoxiqués et trois légèrement incommodés Déplacement du nuage à la fois vers les villes de et</p> <p>Vitesse du vent 4 km/h fort risque de toxicité pour les populations. L'équipe de sécurité de l'usine tente l'obturation de la fuite à distance et les SP assurent l'établissement de rideaux d'eau.</p> <p>Demande de renforts : - 5 VSAV et 2 équipes médicalisées. - Moyens de mesure en complément de la cellule de reconnaissance. - Moyen d'information des populations. - Evacuation des 60 employés de l'usine et arrêt de la production.</p>	DIRANIM		
18 h 05	H + 43	Téléphone	<p>Début de l'exercice : Message adressé à la préfecture par le COP/G : Fuite d'ammoniac sur un wagon citerne de 40 tonnes en cours de dépotage dans l'usine "" à</p> <p>Forte odeur d'ammoniac à l'extérieur de l'entreprise. Une patrouille de la gendarmerie sur place, procède aux premières mesures de bouclage de la circulation de la ville de</p> <p>Les sapeurs pompiers sont présents sur place.</p>	Animation basse COP/G	Directeur de cabinet (ou SIDPC en fonction du niveau de jeu)	Prévient le SIDPC, fait sortir le dossier PPI du site SEVESO ...au cas où ...

ANNEXE 3 : EXEMPLE DE CHRONOGRAMME ANIMATION POUR UN EXERCICE

GDH	GDH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR		RÉACTION ATTENDUE
				ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
18 h 10	H + 48	Téléphone	<p>Message adressé à la préfecture par le CODIS.</p> <p>Fuite d'ammoniac sur un wagon citerne de 40 tonnes en cours de dépotage dans l'usine " " à</p> <p>Importante fuite d'ammoniac sur wagon.</p> <p>2 ouvriers gravement intoxiqués et trois légèrement incommodés.</p> <p>Déplacement du nuage à la fois vers et</p> <p>Vitesse du vent 4 km/h fort risque de toxicité pour les populations</p> <p>L'équipe de sécurité de l'usine tente l'obturation de la fuite à distance avec les SP qui assurent l'établissement de rideaux d'eau.</p>	Animation basse CODIS	Directeur de cabinet	
18 h 15	H + 53	Téléphone et voix	<p>Le directeur de cabinet demande les actions et renseignements suivants.</p> <p>Je veux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclenchement du plan particulier d'intervention. - Engagement du sous préfet d'astreinte. - Prise de contact avec le CODIS pour infos complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> - Sirènes. - Evacuation population. - Moyens complémentaires. - Activation du COD. - Demande de préparation prise de contact avec les médias locaux. - Information du préfet et point de situation pour 18 h 30. 	Animation haute Directeur de cabinet	SIDPC COD pour action	<p>Le SIDPC active le COD, prend en compte le PPI, vérifie que toutes les actions prévues sont en cours, fait envoyer un fax pour convoquer le personnel en COD, vérifie le bon fonctionnement des outils du COD, demande le chargé de COM, fait ouvrir un événement SYNERGI, active la main courante, fait remplir le tableau de suivi, s'assure que l'alerte GALA a été réalisée.</p>



PPI D'UNE DURÉE DE 2 H 40

GDH	GDH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR		RÉACTION ATTENDUE
				ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
18 h 20	H + 58	Téléphone	<p>Message adressé à la préfecture par le CODIS.</p> <p>Nombreux appels de riverains inquiets reçus au CTA du fait d'une forte odeur irritante.</p> <p>Maire de sur les lieux et maire de prévenu et engagement d'un officier SP supérieur d'astreinte avec le PC mobile.</p> <p>La fuite a été obturée.</p> <p>Confirmons le déplacement du nuage blanchâtre divisé en deux se dirigeant vers les quartiers habités de et</p> <p>Un appel pour enfant incommodé à l'école primaire " " de, adressé au CTA, dans cette école 20 enfants sont confinés et sont rejoints par 1 VSAV.</p>	Animation basse CODIS	SIDPC pour action	Demande au DIRCAB l'activation d'une cellule d'information des populations.
18 h 20	H + 58	Téléphone	<p>Message adressé à la préfecture par le CO P/G.</p> <p>Une deuxième patrouille de la gendarmerie se présente pour compléter le bouclage de la circulation de la ville de</p>	Animation basse CO P/G	SIDPC pour action	
18 h 27	H + 1 h 05	Téléphone	<p>Une radio locale demande des informations pour son flash de 18 h 30 et pour le journal de 19 h 00.</p> <p>Nature évènement</p> <p>Conséquences</p> <p>Mesures entreprises</p> <p>Soutien possible</p>	Animation haute Journaliste	COD	<p>Demande de prise en compte des médias par le chargé de communication de la préfecture qui peut ne pas être arrivé au COD, auquel cas prendre un numéro pour permettre au chargé de communication de pouvoir rappeler le correspondant de la radio locale.</p> <p>Le chargé de communication doit donner des informations succinctes en proposant avec l'accord du préfet, un point presse dans ?? minutes.</p> <p>La nature des infos attendues doit rester factuelle.</p>

ANNEXE 3 : EXEMPLE DE CHRONOGRAMME ANIMATION POUR UN EXERCICE

GDH	GDH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR		RÉACTION ATTENDUE
				ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
18 h 30	H + 1 h 08		Le Directeur de cabinet arrive pour le point de situation.	COD	Directeur de cabinet	<p>Le SIDPC produit une synthèse des évènements pour le DIRCAB et la cellule communication dans laquelle on doit trouver :</p> <p>“Fuite d’ammoniac sur un wagon citerne de 40 tonnes en cours de dépotage dans l’usine “” à Importante fuite d’ammoniac sur wagon. 2 ouvriers gravement intoxiqués et trois légèrement incommodés. Déplacement du nuage a la fois vers..... et</p> <p>Vitesse du vent 4 km/h fort risque de toxicité pour les populations. Les SP assurent l’établissement de rideaux d’eau. Nombreux appels de riverains reçus au CTA, inquiets du fait d’une forte odeur irritante. Mairies de et de prévenues et engagement d’un officier SP supérieur d’astreinte avec le PC mobile. La fuite a été obturée. Confirmons le déplacement du nuage blanchâtre divisé en deux se dirigeant vers les quartiers habités de et</p> <p>Un appel pour enfant incommodé à l’école primaire “” de adressé au CTA, dans cette école 20 enfants sont confinés et sont rejoints par 1 VSAV. »</p> <p>Cellule Anticipation : “Problématique de l’information des populations et des élus tirée de la mise en œuvre du plan, au sujet du déplacement du nuage toxique : Utilisation des vecteurs techniques et médiatiques pour la diffusion des consignes de comportement.”</p>



PPI D'UNE DURÉE DE 2 H 40

GDH	GDH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR		RÉACTION ATTENDUE
				ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
18 h 30	H + 1 h 08	Téléphone	Le maire de demande au COD quelle attitude adopter pour les personnes vulnérables (maison de retraite) recensées dans la fiche PPI réflexe et dans le PCS du maire et que faire à moyen terme des élèves immobilisés dans mes 8 établissements scolaires.	Animation haute Maire de	COD	Prendre contact localement avec le sous-préfet d'astreinte qui devrait rapidement arriver sur les lieux et donner les consignes comportementales adaptées.
18 h 30	H + 1 h 08	Téléphone	Le CODIS donne l'info suivante au représentant du SDIS au COD : L'officier supérieur se présente et prend le COS. CMIC alertée mais indisponible, engagement de la CMIC du département de....., cependant la cellule de reconnaissance se présente.	Animation basse CODIS	Le représentant du SDIS au COD	Le représentant du SDIS au COD doit répercuter l'information reçue.
			Le CODIS donne l'info suivante au représentant du SDIS : Activation des PC de service (SDIS, SAMU, Gendarmerie...) hors zone sous le vent à Vent de 4 km/h (info station météo de l'usine) et demande du confinement de la population par le COS Le COS décide la réalisation d'un périmètre de sécurité réflexe de 1000 m, l'alerte des populations, mesure de concentration et couverture médicale des incommodés et intoxiqués.			
18 h 35	H + 1 h 13	Téléphone	Le COS demande 5 VSAV et 4 équipes médicalisées ainsi qu'un compresseur d'air. Trois enfants incommodés à l'école primaire « » de, dans cette école 12 enfants sont confinés. Le gérant du supermarché ... à informe qu'il a 80 clients qui hésitent à sortir compte tenu de la très forte odeur, n'ayant encore vu aucun sapeur-pompier. Il souhaite avoir des consignes. 7 éléments mobiles d'alerte (EMA) SP avec haut parleur se présentent au PRM.	Animation basse CODIS	Le représentant du SDIS au COD	Le représentant du SDIS au COD doit répercuter l'information reçue.

ANNEXE 3 : EXEMPLE DE CHRONOGRAMME ANIMATION POUR UN EXERCICE

GDH	GDH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR		RÉACTION ATTENDUE
				ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
			<p>Le CO P/G demande si les trains passant à proximité, ont été arrêtés et signale la présence aux barrages de parents voulant aller récupérer leurs enfants dans les établissements scolaires situés dans la zone d'exclusion.</p>	Animation basse CO P/G	Représentant ordre public au COD	Le chef du COD doit attirer l'attention du directeur de cabinet sur la présence d'une ligne SNCF à proximité de la zone sinistrée et sur la problématique des parents qui vont chercher leurs enfants à l'école.
18 h 37	H + 1 h 17	Téléphone	<p>Le maire de "....." alerté par l'odeur, appelle le COD pour obtenir des informations sur la situation en cours et sur les risques pour sa commune.</p>	Animation haute Maire de	COD	<p>Prise en compte de la demande du Maire et lui donner des éléments de langage pour la population concernant la mise à l'abri de la population, sur le périmètre réflexe de 1 000 m, sur les mesures de concentration et de couverture médicale des incommodés et des intoxiqués.</p> <p>Dire au Maire qu'il doit prévenir l'ensemble des ERP pour la mise à l'abri des occupants.</p>
18 h 40	H + 1 h 20	DIRANIM	<p>Production d'un Pt Presse pour 18 h 45</p>	Responsable communication	Directeur de cabinet ou SIDPC	
18 h 40	H + 1 h 20	Téléphone	<p>Message adressé à la préfecture par le CO P/G. l'EDSR ou DDSP se rend sur les lieux avec des moyens complémentaires.</p>	Animation basse CO P/G	COD	
18 h 40	H + 1 h 20	Téléphone	<p>Message adressé au directeur de cabinet : Je vous informe que je viens de me présenter au PC de site Sapeurs-pompiers et je fais activer le PCO à la salle des fêtes de qui se situe à 2 km dos au vent du sinistre.</p>	Animation basse Sous-préfet d'arrondissement	Directeur de cabinet ou SIDPC	L'information doit être prise en compte au COD et doit déboucher sur une décision de réarticulation des missions entre COD et PCO.
18 h 45	H + 1 h 25	Téléphone	<p>La radio locale rappelle en demandant des informations plus précises pour le journal de 19 h 00. Questions à préparer.</p>	Animation haute Journaliste	COD	Le chargé de COM doit proposer la tenue d'un point presse pour 18 h 45.



PPI D'UNE DURÉE DE 2 H 40

GDH	GDH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR		RÉACTION ATTENDUE
				ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
18 h 45	H + 1 h 25	Téléphone	Une radio nationale appelle pour obtenir des informations sur l'évolution du sinistre. Questions à préparer.	Animation haute Journaliste	COD	
18 h 47	H + 1 h 27		Production d'un Pt Presse pour 18 h 45	Responsable communication	Animation haute Journaliste	Restitution du point presse demandé pour 18 h 45.
18 h 50	H + 1 h 30	Téléphone	Un journaliste de presse écrite locale appelle pour obtenir des informations sur l'évolution du sinistre. Questions à préparer.	Animation haute Journaliste	COD	(Si retard pour le point presse).
18 h 50	H + 1 h 30	Téléphone	Message adressé au directeur de cabinet : J'ai lancé la mise à l'abri des populations avec 5 des EMA SP sur la commune de et je demande des moyens complémentaires pour compléter la mise à l'abri de la population de qui n'est réalisé qu'avec 2 EMA SP. Je souhaite la participation de la radio locale. J'ai demandé à la gendarmerie ou police de boucler les deux communes. Je n'ai pas utilisé les sirènes en accord avec l'industriel, le maire de et le COS pour éviter que les populations ne sortent de chez elles et soient incommodées par le nuage. Je demande un point sur l'évolution de la météo et la présence d'un laboratoire capable de produire des résultats de mesures en attendant la CMIC.	Animation basse Sous-préfet d'arrondissement	Directeur de cabinet ou le SIDPC	Si non évoqué lors du point presse de 18 h 45 : Le chef du COD en liaison avec le chargé de COM prend contact avec la radio locale pour diffuser une consigne de comportement à l'attention des habitants de la zone sinistrée.
19 h 00	H + 1 h 40	Téléphone	Le PCO informe la préfecture : les 5 VSAV se présentent avec les quatre équipes médicales. 3 VSAV et 2 équipes médicalisés sont envoyées sur l'école primaire "....." de La mise à l'abri des populations des deux communes est en cours.	Animation basse PCO	COD	Le chef du COD demande au représentant du SDIS de solliciter via le COZ des EMA d'autres départements.

ANNEXE 3 : EXEMPLE DE CHRONOGRAMME ANIMATION POUR UN EXERCICE PPI D'UNE DURÉE DE 2 H 40

GDH	GDH	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENTS	ANIMATION / ACTEUR		RÉACTION ATTENDUE
				ÉMETTEUR	RÉCEPTEUR	
19 h 05	H + 1 h 45	Téléphone	Le PCO informe la préfecture de l'arrivée de la CMIC et de sa mission qui consiste à réaliser 8 points de prélèvement.	Animation basse PCO	COD	Le chef du COD demande au représentant de la DRIRE de solliciter des laboratoires capables de réaliser des analyses de toxicité. Le chef du COD demande un point météo au centre régional de météo France.
19 h 25	H + 2 h 05	Téléphone	Le Sous-préfet d'astreinte demande à la préfecture : Quels sont les seuils de toxicité arrêtés par le PPI.	Animation basse Sous-préfet d'arrondissement	COD	Le chef du COD communique après consultation du représentant de la DRIRE les seuils de toxicité arrêtés dans le PPI.
19 h 40	H + 2 h 20	Téléphone	Le PCO informe la préfecture que la CMIC n'a pas relevé de seuils de toxicité supérieurs à 2 ppm.	Animation basse PCO	COD	Le directeur de cabinet demande de préparer la rédaction de l'arrêté de levée du dispositif et prépare le retour à la normale.
20 h 00	H + 2 h 40	Téléphone	Le PCO informe la préfecture le nuage est dispersé, le DOS lève le dispositif.	Animation basse PCO	COD	

FINEX

En fonction de la réactivité des joueurs, le timing peut évoluer sous la houlette du DIRANIM.

Après 20 à 30 minutes de pose maximum, le REX à chaud doit être lancé par le Préfet ou le DIRCAB au minimum.

PCO - Un Poste de Commandement
Opérationnel en salle



ANNEXE 4 : EXEMPLE DE CHRONOGRAMME D'ANIMATION (RÉALISÉ PAR DES SIDPC EN FORMATION ET SUR UNE DEMI-

TITRE ET DATE DE L'EXERCICE						
TEMPS RÉEL 00 h 00	TEMPS EXERCICE T + 00 mn	EMETTEUR	RÉCEPTEUR	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENT	RÉACTION ATTENDUE
9 h 40	T + 00	CODIS	Préfet	Téléphone	Feu d'un camion citerne qui percute une cuve dans un dépôt d'hydrocarbure. Appel reçu de l'exploitant. Une équipe est envoyée sur place.	Se faire confirmer l'information par l'exploitant et appeler le COZ.
9 h 45	T + 05	Exploitant	Préfet	Téléphone	Annonce déclenchement POI.	Se faire confirmer info par appel exploitant.
9 h 50	T + 10	Mairie	Préfet	Téléphone	Dois je déclencher mon PCS ; qu'est ce que je dois faire ? Un représentant de la mairie est envoyé au COD.	OUI ; doit s'occuper de la maternelle, des Parents d'élèves et de l'accueil des élèves.
10 h 00	T + 20	CODIS	Préfet	Téléphone	Groupe d'intervention sur site. "Camion citerne enflammé, risque de propagation du feu à toute la cuvette, risque de bleve non écarté. Système d'extinction automatique de l'exploitant indisponible. Dispositif d'extinction des sapeurs pompiers en cours d'établissement, demande 2 ^{ème} échelon". Demande du COS : "périmètre de bouclage et évacuation des personnels des usines dans le périmètre de danger. 1 blessé grave et 3 blessés légers. Citerne du camion chargée d'essence additivée de 10 % de butane".	Attentat ? accident ?? Qu'est ce qu'un bleve. Alerte service des eaux effectuée. OUI/NON ?
10 h 01	T + 21	Directeur Cabinet	COD		Le préfet demande un point de situation pour 11 h 00.	





POUR UN EXERCICE CADRES PPI D'UNE DURÉE DE 1 H 30 JOURNÉE)

TITRE ET DATE DE L'EXERCICE						
TEMPS RÉEL 00 h 00	TEMPS EXERCICE T + 00 mn	EMETTEUR	RÉCEPTEUR	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENT	RÉACTION ATTENDUE
10 h 05	T + 25	Police	Préfet	Téléphone	Bilan des blessés : 1 blessé grave et 2 légers. Conducteur du camion DCD .	Appel du procureur.
10 h 06	T + 26	Centre commercial proche sinistre	COD	Téléphone	Demande s'il doit ouvrir son magasin, maintenir ou renvoyer son personnel ?	
10 h 10	T + 30	SNCF	Préfet	Téléphone	Conducteur SNCF signale d'importantes fumées demande conduite à tenir à la gare de... dans le rayon du périmètre de danger.	Quelles voies de transports susceptibles d'être impactées ?
10 h 15	T + 35	Sous-Préfet d'arrondissement	COD	Téléphone	A la demande du préfet, je suis arrivé(e) sur les lieux du PCO sur le parking de la gare de ...	Bascule de mission entre COD et PCO.
10 h 25	T + 45	Proviseur lycée ...	COD	Téléphone	PPMS mis en œuvre : demande conduite à tenir.	Prise en compte autres ERP : maternelle ? crèche PMI ?
10 h 30	T + 50	Police	COD	Téléphone	Question : activation du périmètre de bouclage ?	Oui : voir points de bouclage page 61 du PPI et incidence trafic amont aval poids lourds.
10 h 40	T + 1 heure	Exploitant	COD	Téléphone	Camion citerne pour raisons inconnues a heurté bac n°X de la cuvette F – début d'incendie – risque de pollution dans la DARSE.	Prévenir DDEA, DDASS, usine des eaux.

ANNEXE 4 : EXEMPLE DE CHRONOGRAMME D'ANIMATION POUR UN EXERCICE CADRES PPI D'UNE DURÉE DE 1 H 30

TITRE ET DATE DE L'EXERCICE						
TEMPS RÉEL 00 h 00	TEMPS EXERCICE T + 00 mn	EMETTEUR	RÉCEPTEUR	VECTEUR DE COMMUNICATION	ÉVÉNEMENT	RÉACTION ATTENDUE
10 h 50	T + 1 h 10	S /préfet chargé de l'aéroport (aérodrome) du département	COD	Téléphone	Quid du gros panache de fumée ? Que se passe t il ?	Couloir aérien ? proposer de ré-orienter le trafic vers un autre aéroport.
11 h 00	T + 1 h 20	Exploitant	COD	Téléphone	Après consultation avec le COS et suite aux difficultés d'alimentation en eau du dépôt : 2 hypothèses : 1 - on colmate la fuite dans les 30 mn. On supprime le risque d'explosion de la citerne ; pour cela on utilise un tracto-pelle d'une entreprise TRVX publics pour étouffer la fuite sous la terre ; 2 - si cela ne fonctionne pas : risque d'explosion de la citerne avec effet domino sur la cuvette F et probablement sur les cuvette E, H et B. Conséquences : extension du feu sur plusieurs cuvettes, nécessitant de mettre un dispositif plus conséquent.	Dans quels délais ? doit on évacuer tout le périmètre ? ou mise à l'abri ? Demande point de situation avec Préfet. Lui présenter les hypothèses.
11 h 10	T + 1 h 30				Point de situation	

Incidents supplémentaires à injecter si nécessaire (si les joueurs ne semblent pas trop en difficulté) :

- ◆ Police indique avoir sécurisé la zone du PCO, s'étonne du maintien de la circulation des péniches ;
- ◆ Appel du CRIR qui demande renseignements complémentaires car trafic important amont et aval ;
- ◆ Bulletin météo France Vent venant du Nord Est – Nuages bas et temps humide ;
- ◆ Chauffeur dans le coma ; 2 ouvriers blessés.

Mise en œuvre du Plan Particulier
de Mise en Sécurité dans une école
pendant un exercice PPI



ANNEXE 5 : EXEMPLE DE LETTRE À DESTINATION DE LA



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Nom du département concerné

MESSAGE A L'ATTENTION DES POPULATIONS

Exercice portant sur le fonctionnement du système d'alerte et d'information des populations sur le bassin industriel de ..., autour du site SEVESO ...

A telle date, un exercice portant sur l'alerte et l'information des populations sera expérimenté sur le bassin de risques situé... Cet exercice est mené périodiquement dans le cadre du plan particulier d'intervention de ... tel établissement.

Ce test organisé par la préfecture avec le concours de ... (l'industriel concerné), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les communes de ..., donnera lieu au déclenchement des moyens d'alerte et d'information comprenant ... (des sirènes, des panneaux à messages variables et/ou des automates d'appel).

Le déclenchement du signal national d'alerte ou du signal de fin d'alerte émis par les sirènes, le jour de l'expérimentation (qui peut se faire le premier mercredi du mois), ne doit pas inquiéter les populations des communes concernées puisqu'il s'agit d'un exercice simulant un accident. Il en est de même pour la lecture des messages affichés sur les panneaux à messages variables. Les populations n'auront donc aucune consigne d'autoprotection à mettre en œuvre.



POPULATION POUR UN EXERCICE PPI

En revanche, il sera demandé aux populations résidant dans les périmètres de chaque bassin de risque concerné de donner leur avis sur l'impact des moyens d'alerte déclenchés (compréhension ou non du message, audibilité ou non du signal sonore....) grâce à une fiche d'évaluation qui, une fois remplie, devra être déposée dans la boîte aux lettres de la mairie.

Il est rappelé que le signal national d'alerte des populations est composé de trois séquences modulées (le son est montant et descendant), chaque séquence étant séparée par un silence. La fin de l'alerte est identifiée par une sirène qui émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.

Contact presse :

ANNEXE 6 : EXEMPLE DE LETTRE À DESTINATION DE LA

EXERCICE D'ALERTE

dans le département de ... pour le PPI de

Fiche d'évaluation de la population résidente

Il est important que notre département soit doté d'un système d'alerte permettant d'informer la population en cas de danger. Le réseau d'alerte actuel doit être audible par tout habitant situé à proximité d'un site industriel qui a fait l'objet d'un plan particulier d'intervention. Pour vérifier notre système, votre aide nous est précieuse. En rapportant cette fiche remplie dans la boîte à lettres de votre mairie, vous participez à votre sécurité future et à celle de vos proches.

Commune :

Coordonnées (*facultatif*) :

Rue ou lieu dit :

Prénom – NOM :

Téléphone F ou P :

(*mentions obligatoires*)

Courriel :

Une exercice de diffusion de l'alerte et d'information de la population a été effectuée dans votre commune.

Aviez vous connaissance de la date de cette exercice et étiez vous particulièrement vigilant pour reconnaître l'alerte ? OUI – NON*

Ce jour, j'ai entendu la sirène : OUI - NON*

Si oui, je l'ai entendu : Clairement - Faiblement*

J'ai compris qu'il s'agissait d'une alerte : OUI - NON*

Si oui, qu'avez-vous compris et qu'avez-vous fait :

Si non, qu'avez-vous compris :



POPULATION POUR UN EXERCICE PPI

Ce jour, j'étais à proximité d'un panneau électronique d'informations communales (ou un automate d'alerte) : OUI – NON*

Si oui, j'ai vu le message d'information qui défilait : OUI – NON*

Avez-vous compris qu'il s'agissait d'une alerte : OUI – NON*

Si oui, qu'avez-vous compris et qu'avez-vous fait :

Avez-vous des commentaires sur la pertinence du message sur le Panneau à Messages Variables ou l'automate d'alerte ?

Si vous avez entendu la sirène et vu le message du panneau électronique d'informations communales (et/ou l'automate d'alerte) :

• Avez-vous mieux compris l'alerte que si vous aviez seulement entendu la sirène : OUI – NON*

• Pensez-vous que ces 2 moyens d'alerte et d'information sont complémentaires : OUI – NON*

• Est-ce que cela vous a aidé à adopter la bonne conduite : OUI – NON*

Observations complémentaires que vous souhaitez faire :

* Rayer la mention inutile

**AVEC TOUS NOS REMERCIEMENTS
POUR VOTRE PARTICIPATION**

Fiche à déposer remplie dans la boîte à lettre de votre mairie
avant le (date).



Action sur le terrain



PCO sur le terrain



COD

VOS CONTACTS :

Monsieur Guy MERCAN

Chef du bureau de la coordination
interministérielle

Tél : 01 56 04 73 46

Mademoiselle Christine MORIZOT

Chef de la section Exercices, retour d'expériences
et synthèses opérationnelles

Tél : 01 56 04 74 25

Lieutenant-colonel Jean-Marc CHAUZEL

Chargé de mission exercices

Tél : 01 56 04 76 64

Commandant Gil RANNOU

Chargé de mission retour d'expérience

Tél : 01 56 04 72 88

Réalisation :

Navis - Imprimeur conseil

N° d'imprimeur 4527

Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2009